



Bureau du vérificateur général du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/57-2002

ISBN 0-660-62135-5



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

**Bureau du
vérificateur général du Canada**

**Rapport sur le
rendement**

**Pour la
période se terminant
le 31 mars 2002**

**Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada**

**Honorable John Manley, c.p., député
Ministre des Finances**

Pour plus de renseignements :

Communications

Bureau du vérificateur général du Canada

240, rue Sparks

Ottawa (Ontario)

Canada, K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708 ou 1-888-761-5953

Télécopieur : (613) 957-0474

Courriel : Communications@oag-bvg.gc.ca

Site Internet : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Coup d'œil sur le rendement	1
Section 1 — Message de la vérificatrice générale	7
Déclaration de la direction	10
Section 2 — Contexte	11
Ce que nous sommes	11
Nos activités	12
Nos clients	13
Nous travaillons en collaboration	14
Notre évaluation de la qualité de nos travaux	16
Stratégies de gestion des principaux risques	18
Nos ressources humaines et notre milieu de travail	20
Modernisation de nos méthodes et outils de vérification	22
Notre stratégie de développement durable	23
Réaménagement des locaux	25
Section 3 — Rendement	27
Cadre de mesure du rendement et de rapport	27
Travaux réalisés pour le Parlement	29
Les résultats de nos travaux pour le Parlement	30
Les résultats que nous avons obtenus lorsque nous avons vérifié les organisations fédérales	36
Dans quelle mesure avons-nous bien communiqué nos messages aux médias et au public?	44
Quelles étaient les répercussions non voulues de nos travaux?	44
Comment nous comparons-nous aux autres bureaux de vérification législative?	44
Section 4 — Rendement financier	47
Tableaux financiers	55
États financiers	59
Section 5 — Information supplémentaire	73
Renvoi aux rapports sur le rendement de 2001 et de 2002	73
Rapports exigés par la loi	73
Notes sur nos méthodes	74
Renvois à des sites Web	77



Coup d'œil sur le rendement

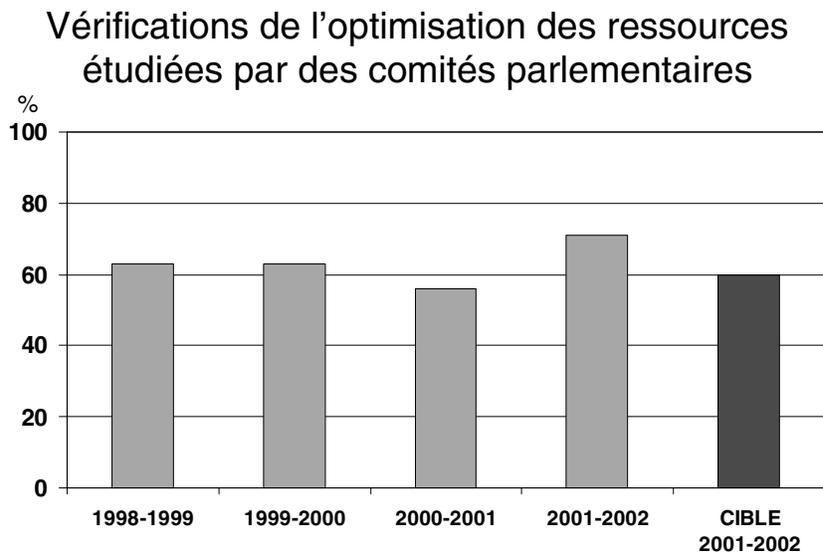
Le présent Rapport sur le rendement reflète une période de transition pour notre bureau en matière de gestion du rendement et de présentation de nos rapports. L'an dernier, nous avons introduit notre chaîne des résultats, qui décrit la façon dont nous produisons des résultats positifs pour les Canadiens. En 2001-2002, nous avons continué à intégrer cette chaîne des résultats de manière à brosser un tableau de notre rendement. Au cours des prochaines années, nous continuerons à élaborer des indicateurs et des mesures de référence pour ceux-ci et à établir des cibles pour les indicateurs et les mesures qui sont bien établis.

Les points saillants suivants donnent un aperçu de notre rendement en fonction de l'information dont nous disposons actuellement. Ce ne sont pas les seuls indicateurs que nous présentons et ils ne visent pas à rendre entièrement compte de la façon dont le Bureau est géré.

Points saillants de ce que nous faisons pour le Parlement

Les comités ont tenu des audiences sur 71 p. 100 de nos vérifications de l'optimisation des ressources

Nous nous attendions à ce que 60 p. 100 environ de nos vérifications de l'optimisation des ressources de 2001-2002 fassent l'objet d'audiences de comités parlementaires. Les comités ont tenu des audiences sur 71 p. 100 des vérifications. Les audiences ont porté sur des sujets comme le recrutement pour la fonction publique canadienne de demain, la gestion à l'échelle gouvernementale des subventions et des contributions, l'administration de l'impôt international, la maintenance de l'équipement militaire, les systèmes de gestion du développement durable et la santé de l'environnement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

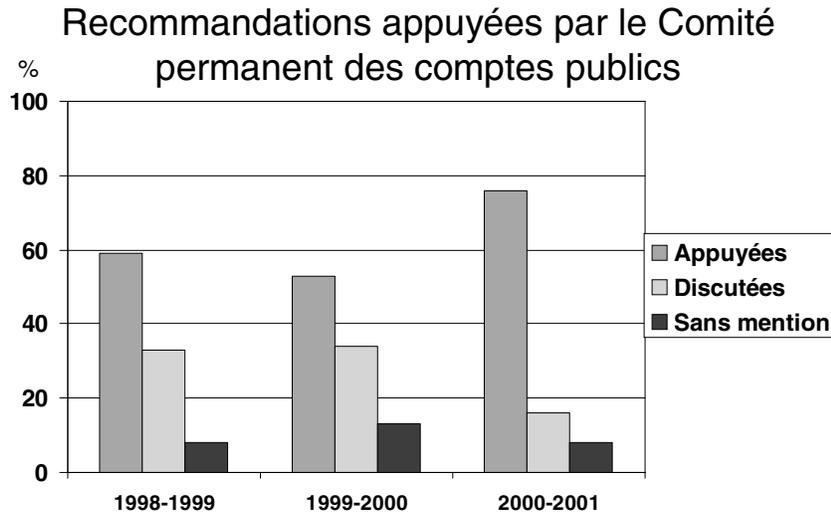


Le Comité permanent des comptes publics a appuyé 76 p. 100 des recommandations examinées

L'appui de nos recommandations par notre principal client, le Comité permanent des comptes publics, est un autre indicateur de la qualité de notre travail. Afin d'établir le niveau d'appui que reçoivent nos rapports, nous calculons le pourcentage des recommandations incluses dans



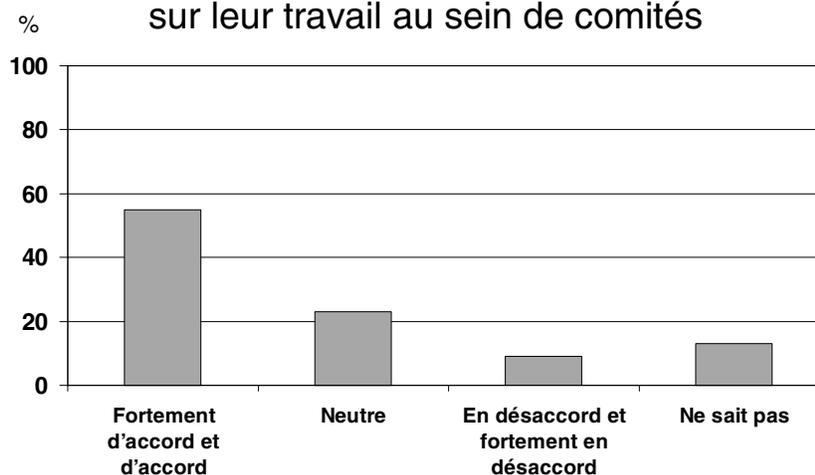
les chapitres étudiés par le Comité permanent des comptes publics et appuyées dans les rapports du Comité à la Chambre des communes. En 2000–2001, notre rendement était de 76 p. 100.



Plus de la moitié des parlementaires sondés conviennent que les travaux du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein de comités

Dans un sondage que nous avons mené auprès des parlementaires au début de 2002, plus de la moitié des parlementaires ont convenu que les recommandations et les constatations du Bureau avaient eu des répercussions positives sur leur travail dans l'ensemble au sein de comités. Quarante-deux pour cent des membres du Comité de l'environnement et du développement durable ont estimé que les recommandations et les constatations de la commissaire à l'environnement et au développement durable avaient un effet positif sur leur travail.

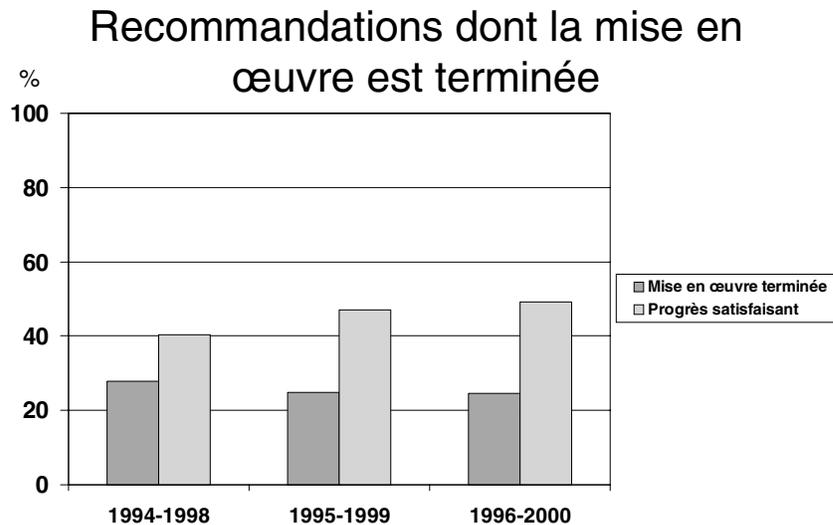
Les parlementaires conviennent que les travaux du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein de comités



Points saillants de ce que nous faisons lorsque nous vérifions des organisations fédérales

Selon les organisations où nous avons effectué des vérifications de l'optimisation des ressources, la mise en œuvre de 24 p. 100 de nos recommandations est terminée et 49 p. 100 d'entre elles progressent de façon satisfaisante

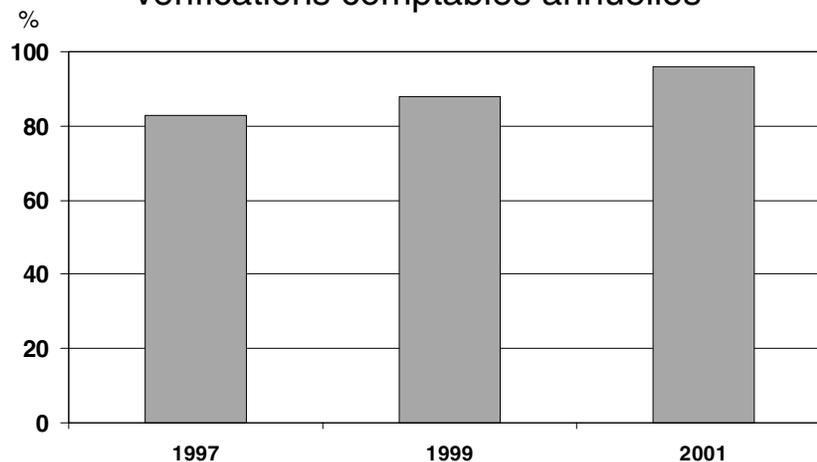
Les ministères nous ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures pour le quart des recommandations que nous avons faites au cours des cinq dernières années et que des progrès satisfaisants avaient été accomplis pour la moitié d'entre elles. Ces ratios ont été assez stables au cours des trois dernières années. Quant au reste des recommandations, les progrès ont été limités dans 21 p. 100 des cas. Six pour cent des recommandations n'ont pas été mises en œuvre, car les circonstances soit ont changé, soit l'organisation n'était pas d'accord avec les recommandations. Pour ce qui est des recommandations liées à l'environnement et au développement durable, la mise en œuvre de 8 p. 100 d'entre elles était terminée et 67 p. 100 progressaient à un rythme satisfaisant.



Presque toutes les organisations que nous vérifions ont indiqué qu'elles étaient satisfaites des constatations et des conclusions de nos vérifications comptables annuelles des sociétés d'État

Dans notre enquête auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification des sociétés d'État, près de la majorité des répondants, soit 96 p. 100, ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de nos constatations et conclusions. Comme le montre le graphique, dans les enquêtes précédentes, le Bureau a aussi obtenu une cote élevée à cet égard (83 p. 100 en 1997 et 88 p. 100 en 1999). Cela montre clairement que la satisfaction est en hausse.

Les sociétés d'État sont satisfaites des constatations et des conclusions de nos vérifications comptables annuelles



Autres points saillants en 2001–2002

- Nous avons examiné plus de 100 états financiers, dont ceux du gouvernement du Canada, de sociétés d'État, d'autres organisations et d'administration territoriales.
- Nous avons effectué dix vérifications de l'optimisation des ressources sur des sujets allant de l'équipement en service du ministère de la Défense nationale à l'allocation pour frais de chauffage.
- Nous avons effectué onze vérifications de l'optimisation des ressources dans les domaines de l'environnement et du développement durable sur des sujets allant des Grands Lacs au changement climatique.
- Nous avons réalisé un examen spécial, celui du Musée canadien de la nature, et entrepris huit autres examens dont ceux d'Énergie atomique du Canada limitée, du Centre de recherches pour le développement international, de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée, de la Commission de la capitale nationale, de Financement agricole Canada et de l'Administration de pilotage de l'Atlantique.



- À la demande du gouverneur en conseil, nous avons réalisé une vérification spéciale des pratiques d'examen environnemental de Exportation et développement Canada. Nous avons publié notre rapport en mai 2001.
- En février 2002, nous avons présenté un rapport de vérification spécial au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé. Outre notre vérification des systèmes de comptabilité et d'information financières de la Commission, notre examen a comporté une évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité de certains systèmes et pratiques de gestion.
- À l'interne, nous avons mis l'accent sur plusieurs défis, notamment la planification de la relève, les technologies de vérification et l'amélioration des méthodes.





SECTION 1

Message de la vérificatrice générale



Sheila Fraser
Vérificatrice générale
du Canada

Photo par Michael Bedford

Je suis heureuse de soumettre au Parlement le *Rapport sur le rendement* du Bureau du vérificateur général du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2002. Ce rapport décrit les principaux résultats obtenus par le Bureau au cours de 2001-2002.

Le Bureau a comme mandat de servir le Parlement et les Canadiens et je suis très fière de vous faire part de ses nombreuses réalisations à cet égard au cours de ces douze mois. Ces réalisations sont aussi attribuables à mon distingué prédécesseur, M. Denis Desautels, qui s'est acquitté avec brio de ses fonctions de vérificateur général, du 1^{er} avril 1991 au 30 mars 2001, et qui est l'initiateur d'un bon nombre des projets du Bureau.

Dans son dernier *Rapport sur les plans et les priorités*, Denis Desautels a mis en relief un certain nombre d'engagements importants. Il s'agissait, entre autres, de la publication en décembre 2001 d'un rapport de vérification de portée gouvernementale sur les subventions et les contributions votées, de la publication en octobre 2001 d'un rapport sur les questions environnementales touchant le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, du lancement d'un vaste projet d'examen de nos méthodes de vérification comptable et de l'amélioration de notre cadre de mesure du rendement et de rapport.

Il me fait plaisir de vous dire que nous avons soit respecté ces engagements, soit accompli des progrès à leur égard. De nombreux autres engagements sont également décrits plus en détail dans le présent Rapport.

En tant que bureau de vérification législative, nous voulons contribuer à l'amélioration de la gestion des programmes fédéraux et de la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens. À cette fin, nous communiquons au Parlement l'information dont il a besoin pour déterminer si les contribuables canadiens en ont pour leur argent.

Le niveau de mise en œuvre de nos recommandations par les organisations fédérales que nous vérifions est une mesure clé de notre rendement. À l'aide d'une base de données, nous faisons un suivi des mesures que les ministères et les organismes déclarent avoir prises pour mettre en œuvre nos recommandations. En ce qui concerne les recommandations formulées au cours de la période allant de 1996 à 2000, par exemple, notre base de données indique que les ministères déclarent avoir terminé la mise en œuvre



des mesures correctives pour le quart de nos recommandations et avoir fait des progrès satisfaisants dans le cas de la moitié d'entre elles.

En 2001-2002, nous avons commencé à préparer un nouveau rapport consacré entièrement au suivi des recommandations antérieures. Ce rapport de suivi sera présenté à l'automne 2002. Il ciblera les questions systémiques, actuelles et pertinentes qui présentent les risques les plus élevés et, à notre avis, un intérêt continu pour les parlementaires. Ce rapport sera l'un des quatre rapports que je soumetts chaque année à la Chambre des communes.

Pour évaluer notre rendement, nous tentons aussi de déterminer dans quelle mesure les parlementaires estiment que nos vérifications les aident à tenir le gouvernement responsable de son utilisation des fonds publics. Afin de savoir ce que nos principaux clients pensent de nous, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires en 2001-2002. Dans l'ensemble, nous avons constaté un niveau élevé de compréhension et d'appui du rôle du Bureau du vérificateur général, mais nous devons redoubler d'efforts pour informer les parlementaires des travaux très utiles de vérification environnementale réalisés par la commissaire à l'environnement et au développement durable, M^{me} Johanne Gélinas, et son équipe.

Le Bureau a aussi obtenu des résultats appréciables dans plusieurs autres domaines. Dès décembre 2001, nous avons entrepris un exercice de planification stratégique afin de nous préparer aux changements qui s'annoncent dans les années à venir. Il en a résulté un plan illustrant les réalisations souhaitées au cours des dix prochaines années et les moyens que nous prendrons pour y parvenir. Mon but était de créer une vision commune de l'avenir, dont les forces d'impulsion seront l'engagement et la participation de nombreuses personnes.

Le plan stratégique repose sur une vision et sur un ensemble de valeurs qui guident nos travaux. Notre vision est la suivante : promouvoir un gouvernement responsable, une fonction publique fédérale intègre et efficace, une bonne gouvernance, le développement durable ainsi que la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada. Nous voulons également que la qualité et l'incidence de nos travaux soient reconnues de tous.

Nos travaux reflètent certaines valeurs importantes. Nous sommes résolus à servir l'intérêt public et à maintenir l'indépendance, l'objectivité, l'excellence et un milieu de travail respectueux. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'intégrité afin que nos travaux inspirent confiance et nous visons à devenir une organisation modèle au sein de l'administration fédérale. Un cadre rigoureux de gestion de la qualité de toutes nos gammes de produits, des examens de nos travaux, menés par des instituts provinciaux de comptables agréés conformément aux normes professionnelles, de même que des vérifications internes et des revues externes témoignent de ces valeurs.

Dans notre plan stratégique, nous nous sommes également fixé des défis de taille à court terme qui ont trait à la manière dont nous planifions et dirigeons nos travaux, et dont nous communiquons leurs résultats. Nous prévoyons notamment investir dans nos méthodes et outils de vérification et faire en sorte que nos employés, notre atout le plus précieux, aient un meilleur environnement de travail. Ces objectifs à court terme, une fois atteints,



harmoniseront davantage nos pratiques, nos comportements, notre vision et nos valeurs et ils nous donneront une assise solide pour aller de l'avant.

Dans le cadre de notre plan stratégique, nous avons cerné cinq secteurs d'intérêt qui constitueront le pivot de nos travaux de vérification pendant mon mandat : reddition de comptes au Parlement, fonction publique efficace, questions autochtones, bien-être des Canadiens et, enfin, questions liées à l'héritage et au patrimoine.

Les deux premiers secteurs sont l'essence même du Bureau et sont établis depuis longtemps. Les trois autres portent sur les citoyens et ont trait aux travaux du gouvernement qui visent à améliorer le bien-être des Autochtones et à contribuer à celui des Canadiens en mettant l'accent sur les programmes gouvernementaux ayant une incidence sur leur qualité de vie. Le dernier secteur s'inscrit dans une perspective à plus long terme et témoigne de notre volonté de contribuer au bien-être des générations futures de Canadiens.

Ces secteurs d'intérêt clé nous permettront de mieux concentrer nos énergies lors de la planification de nos travaux, de mieux intégrer nos efforts et de déterminer dans quelle mesure nous atteignons nos buts. Dorénavant, les rapports du Bureau seront axés sur ces secteurs d'intérêt afin que le Parlement et les Canadiens soient informés de nos progrès par rapport à ceux-ci. Notre mandat consiste à servir le Parlement. En le remplissant bien, nous contribuons au bien-être de tous les Canadiens.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA



Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement* de 2001–2002 du Bureau du vérificateur général du Canada.

À ma connaissance, l'information communiquée dans ce rapport :

- décrit fidèlement le rendement du Bureau;
- est conforme aux principes d'information énoncés dans le *Guide pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement 2002*;
- est fondée sur des systèmes d'information et de gestion appropriés et fiables.

Lorsque c'est approprié, le rapport contient des commentaires sur la qualité des données ou les limites de leur interprétation

De plus, bien que l'information présentée soit complète et exacte, le Bureau poursuit l'amélioration de ses indicateurs financiers et non financiers afin de mieux présenter son rendement.

Je suis satisfait des processus et des procédures d'assurance de la qualité utilisés pour préparer le rapport sur le rendement.

Le sous-vérificateur général et
agent financier supérieur,



Michael J. McLaughlin, CMA
Le 16 septembre 2002



SECTION 2

Contexte

Ce que nous sommes

Le 31 mars 2001, Denis Desautels terminait son mandat comme vérificateur général du Canada. Le 1^{er} avril 2001, Sheila Fraser, déjà sous-vérificatrice générale, était invitée à occuper le poste de vérificateur général par intérim jusqu'à la nomination du dixième vérificateur général. Le 31 mai 2001, le premier ministre du Canada a nommé Sheila Fraser vérificatrice générale du Canada.

Par suite de la nomination de Sheila Fraser, l'équipe responsable du leadership a reformulé l'énoncé de la vision et des valeurs du Bureau du vérificateur général afin de refléter son orientation pour les dix prochaines années.

Notre vision

Être un bureau de vérification indépendant au service du Parlement, qui contribue au bien-être des Canadiens et dont la qualité et l'importance des travaux sont reconnues dans tous les milieux.

Nous faisons la promotion :

- d'un gouvernement responsable,
- d'une fonction publique intègre et efficace,
- d'une bonne gouvernance,
- du développement durable,
- de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada.

Nous le faisons :

- en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens;
- en travaillant en collaboration avec les vérificateurs législatifs, les gouvernements fédéral et territoriaux et les organisations professionnelles;
- en assurant un milieu de travail diversifié et respectueux où nos employés peuvent réaliser leur plein potentiel et rechercher l'excellence.

Nos valeurs :

- Servir l'intérêt public
- Indépendance et objectivité
- Engagement envers l'excellence
- Milieu de travail respectueux
- Honnêteté et intégrité
- Donner l'exemple



Le vérificateur général est indépendant du gouvernement en place et il est nommé pour une période de dix ans. Le vérificateur général peut demander au gouvernement de lui fournir toute information requise pour faire son travail, comme il est précisé dans la *Loi sur le vérificateur général*. De plus, le vérificateur général soumet ses rapports directement à la Chambre des communes, par l'intermédiaire du président.

La vérificatrice générale a aussi cerné cinq secteurs sur lesquels seront axées les activités du Bureau au cours de son mandat de dix ans. Ces secteurs d'intérêt font partie intégrante de notre plan stratégique et nous aident à planifier nos travaux de vérification. Ils reflètent notre rôle, qui consiste à fournir aux parlementaires une information objective afin de les aider à examiner les activités du gouvernement et à le tenir responsable de son intendance des fonds publics. Ils mettent aussi un accent particulier sur l'amélioration de la situation

financière du gouvernement, la reddition de comptes, la gestion financière de même que le renouvellement et la gestion de la fonction publique. Ils prennent en compte le document intitulé « Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes », qui expose l'engagement pris par le gouvernement du Canada de moderniser la gestion de l'État afin de répondre aux nouvelles attentes et priorités des Canadiens.

Pièce 1 — Nos secteurs d'intérêt

Reddition de comptes au Parlement	Aider le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.
Fonction publique efficace	Déterminer si les principales ressources du gouvernement — humaines, technologiques et financières — contribuent ensemble à l'obtention de résultats pour le bénéfice des Canadiens.
Questions autochtones	Contribuer au bien-être des Autochtones en axant nos travaux sur les conditions sociales, économiques et environnementales auxquelles ils font face.
Le bien-être des Canadiens : santé, sûreté, sécurité et environnement	Contribuer au bien-être des Canadiens en axant nos travaux sur les programmes gouvernementaux qui ont une incidence sur leur qualité de vie.
Héritage et patrimoine	Déterminer si le capital financier, matériel, humain, social, culturel et naturel dont nous avons hérité et qui nous définit en tant que Canadiens est préservé pour les générations futures.

Les deux premiers secteurs d'intérêt, la reddition de comptes au Parlement et une fonction publique efficace, constituent l'essence même du Bureau et ils sont établis depuis longtemps. Les trois autres secteurs se rapportent directement aux citoyens et, même si nous avons effectué des vérifications dans chacun de ces secteurs, nous tentons maintenant d'adopter une approche plus ciblée, intégrée et uniforme. Ces trois secteurs correspondent à nos responsabilités en matière d'environnement et de développement durable.

Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* ont créé le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général du Canada.

Nos activités

Le Parlement et le public canadien connaissent bien notre vérification annuelle des états financiers sommaires du gouvernement du Canada et les rapports périodiques de la vérificatrice générale à la Chambre des communes. Cependant, nos travaux de vérification sont de plus grande envergure et comprennent :



- les vérifications de l'optimisation des ressources (y compris les vérifications portant sur l'environnement et le développement durable);
- les vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations;
- la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada;
- les activités de surveillance de l'environnement et du développement durable, y compris le processus de pétition;
- les examens spéciaux des sociétés d'État;
- les évaluations des rapports sur le rendement des Agences.

Nos clients

Nous avons avant tout une responsabilité envers le Parlement et notre relation avec les parlementaires est la clé de notre efficacité. Nous collaborons avec le Parlement dans ses travaux relatifs à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.

Le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le Comité sénatorial permanent des finances nationales et d'autres comités parlementaires jouent un rôle déterminant en aidant à promouvoir la reddition de comptes, de saines pratiques de gestion et le développement durable. Leurs membres interrogent les hauts fonctionnaires et tiennent des audiences pour examiner nos constatations de vérification. Les audiences des comités sont un important moyen de sensibilisation et permettent de mieux faire comprendre les questions traitées dans nos rapports. Elles aident aussi à obtenir des ministères et des organismes qu'ils s'engagent à mettre en œuvre nos recommandations.

Après les audiences, les comités peuvent faire rapport à la Chambre des communes et présenter des recommandations au gouvernement. On s'attend habituellement à ce que les ministères et les organismes vérifiés fassent rapport des mesures qu'ils ont prises à la suite de ces recommandations. Nous faisons le suivi de la mise en œuvre de nos recommandations et de celles des comités.

Pour servir le Parlement, nous croyons qu'il est important d'obtenir une rétroaction de ses membres. Au cours de l'exercice 2001-2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires, y compris les membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nos questions portaient sur la compréhension des travaux du Bureau, notre crédibilité et notre rendement. Nous avons aussi appris ce qu'ils aimeraient que la vérificatrice générale aborde au cours des prochaines années. Les résultats de ce sondage nous ont fourni certains renseignements utiles quant à la pertinence et à l'utilité de nos travaux, et ils ont permis de cerner les secteurs qui nécessitent des améliorations. Ces résultats sont décrits dans les sections suivantes.



De plus, nous communiquons au conseil d'administration des sociétés d'État les résultats de nos vérifications annuelles des états financiers et de nos examens spéciaux.

Nous travaillons en collaboration

Nous travaillons de concert avec les vérificateurs législatifs

Nous participons activement aux activités de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), une organisation professionnelle qui regroupe environ 180 bureaux de vérification nationaux dans le monde. En 2001, l'INTOSAI a souligné l'importante contribution du Bureau à la vérification du secteur public en lui décernant un prix.

Le Bureau contribue aux travaux de l'INTOSAI en participant à un certain nombre d'activités de ses commissions et groupes de travail. Ce sont notamment la Commission pour le contrôle informatique, la Commission de la dette publique, la Sous-commission de la Commission des normes de contrôle dont les travaux portent sur l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) et le Groupe de travail pour le contrôle environnemental.

La vérificatrice générale préside depuis l'automne 2001 le Groupe de travail pour le contrôle environnemental. Le Groupe aide les bureaux de vérification d'autres pays à mieux comprendre les questions liées à la vérification environnementale en élaborant des directives, des méthodes et des programmes de formation. Nous encourageons aussi les contrôles conjoints et facilitons l'échange d'information et d'expertise.

Nous présidons également la Sous-commission pour l'indépendance des ISC. Notre objectif consiste à définir de façon plus précise ce que devrait être l'indépendance de tout bureau de vérification national et à soumettre les résultats de nos travaux au congrès mondial des institutions supérieures de contrôle des finances publiques à l'automne 2004.

La vérificatrice générale participe chaque année aux séances que tient un groupe de travail informel des vérificateurs généraux des pays du G7 et d'autres pays choisis pour discuter de plans et de questions stratégiques d'intérêt commun.

Nous prenons aussi une part active dans la formation des vérificateurs législatifs des pays en développement. Nous offrons chaque année, conjointement avec la CCAF-FCVI Inc. (auparavant la Fondation canadienne pour la vérification intégrée) et l'Agence canadienne de développement international, un programme de formation de neuf mois à l'intention de vérificateurs des pays en développement. Cette année, nous avons formé quatre vérificateurs venant respectivement du Bangladesh, du Brésil, du Népal et de la Tanzanie. Deux autres vérificateurs, du Sénégal et de la Tunisie, ont reçu une formation au Bureau du vérificateur général de la province de Québec.

Le Bureau est membre du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), qui comprend les dix vérificateurs généraux provinciaux et le vérificateur général fédéral. Le Conseil a pour mandat :



- de faciliter l'échange d'information et de faire connaître les expériences sur des questions d'intérêt mutuel;
- d'appuyer l'élaboration de méthodes et de pratiques de vérification et le perfectionnement;
- d'améliorer la qualité et le rendement de la vérification législative au Canada.

Les travaux de vérification conjoints sur les indicateurs de la santé constituent un exemple de collaboration avec le Conseil. En septembre 2000, les premiers ministres ont exigé des gouvernements provinciaux et fédéral de faire rapport sur certains indicateurs de la santé. Les vérificateurs législatifs effectuent une vérification indépendante des données présentées dans ces rapports.

Nous travaillons en collaboration avec le gouvernement fédéral et les administrations territoriales

Dans les trois territoires, nous travaillons de concert avec les fonctionnaires des administrations territoriales et la direction des sociétés d'État en vue de cerner les questions d'intérêt mutuel, d'améliorer les systèmes et les processus et de promouvoir une meilleure reddition de comptes au public.

Nous collaborons avec les ministères et les organismes fédéraux à une vaste gamme de questions et d'initiatives visant à améliorer la reddition de comptes et la gestion du secteur public. Ainsi, au cours de l'année écoulée, nous avons collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration de la Stratégie d'information financière. Nous avons aussi prêté notre concours au Secrétariat pour l'élaboration de la politique sur la vérification interne et nous avons des rapports suivis avec la communauté des vérificateurs internes en général.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a collaboré avec le Secrétariat à la conception d'un modèle de transition pour la gestion axée sur les résultats que les ministères peuvent utiliser pour évaluer leurs progrès. Il a pour objet d'aider les ministères à déceler les forces et les faiblesses en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et à élaborer des plans d'action en vue d'apporter des améliorations. Un comité consultatif ministériel et des fonctionnaires de plusieurs ministères participent à la conception de ce modèle. Le modèle a été mis à l'essai dans plusieurs ministères au cours de l'été et de l'automne 2002. Le Bureau et le Secrétariat prévoient publier conjointement le modèle au cours de l'exercice 2002-2003.



Pièce 2 — Leçons apprises

En janvier 2002, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) nous a informés qu'elle avait découvert une erreur dans la comptabilisation des déclarations T3 des fiducies de fonds de placement.

Le problème semble être attribuable à la conception de la déclaration de revenus des fiducies T3 et pourrait remonter jusqu'à 1972. La part provinciale des impôts sur les revenus bruts des fiducies de fonds communs de placement a été attribuée correctement aux provinces; cependant, en raison de l'erreur, la part provinciale connexe des remboursements de gains en capital qui en découlaient ne l'a pas été. Cela n'a eu aucun effet direct sur les contribuables, mais a eu une incidence sur la répartition des impôts sur le revenu établis entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada a donc versé aux provinces des paiements plus élevés.

Plusieurs facteurs ont engendré ce problème. Premièrement, une erreur s'est produite dans les processus comptables de l'ADRC; puis, les contrôles et les examens de l'ADRC et du ministère des Finances n'ont pas révélé le problème; enfin nos travaux de vérification n'ont pas permis de déceler cette erreur. Puisqu'il est impossible de vérifier chaque opération au cours de nos travaux, il faut un processus de sélection. Nos travaux de vérification récents ont porté sur les modifications apportées aux systèmes et aux comptes. À notre connaissance, ni ce compte ni le formulaire T3 n'ont changé depuis le début de nos vérifications au milieu des années 1980.

Nous nous attendons à ce que chacune des organisations fédérales qui participent au processus de contrôle de comptabilité et de rapports financiers lié à la perception de taxes ou d'impôts au nom de provinces, de territoires et d'autres parties en tire une leçon. Pour notre part, nous avons l'intention d'ajouter à nos travaux de vérification annuelle courants certains des procédés de vérification spécifiés que nous avons conçus et appliqués par la suite dans le cadre de nos travaux sur les déclarations T3. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les vérificateurs provinciaux pour garantir que tous les besoins en vérification des provinces sont pris en compte.

Nous travaillons en collaboration avec des organismes professionnels

Un certain nombre de nos employés participent aux travaux d'organismes nationaux et internationaux de normalisation et à ceux d'autres organisations professionnelles qui font la promotion de la vérification législative. En outre, la vérificatrice générale est membre du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, organisme qui élabore les normes comptables pour le secteur public. D'autres employés du Bureau sont membres de divers comités de l'Institut, par exemple le Conseil des normes de certification et le Conseil sur les nouveaux services de certification. Certains de nos employés font aussi partie d'organismes de normalisation oeuvrant dans les domaines de la gestion environnementale, de la vérification et de l'évaluation du rendement. Sur la scène internationale, l'un de nos employés est membre du Comité du secteur public de l'International Federation of Accountants, qui établit les normes de comptabilité et de présentation de l'information pour le secteur public.

Nos employés sont aussi très actifs au sein de nombreuses autres organisations professionnelles qui contribuent à l'amélioration de la vérification législative, notamment la Société canadienne d'évaluation, la CCAF-FCVI Inc., l'Institut de la gestion financière et l'Institute of internal auditors. Nous participons aussi aux travaux d'organismes internationaux, y compris le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Notre évaluation de la qualité de nos travaux

La qualité de nos travaux revêt une importance primordiale pour nous. En tant que bureau de vérification législative, nous maintenons notre crédibilité en adhérant entièrement aux normes de vérification professionnelles et aux pratiques exemplaires. La Direction des méthodes professionnelles passe en revue les activités de vérification, la gestion interne et les activités administratives afin de s'assurer que nous respectons les normes et les politiques et déterminons les secteurs à améliorer.



Un comité de vérification surveille les principaux aspects de la qualité et du contrôle interne et approuve les plans des vérifications et des examens internes. Le comité est composé d'employés du Bureau ayant de l'ancienneté et son président vient du secteur privé.

Le Comité de vérification s'est réuni quatre fois en 2001-2002. Il a examiné les états financiers du Bureau et proposé des améliorations à ceux-ci, puis en a recommandé l'approbation à la vérificatrice générale. Le Comité a aussi examiné le projet de Rapport sur les plans et les priorités et le projet de Rapport sur le rendement du Bureau et a donné des conseils à ce sujet. Il a aussi examiné les constatations de plusieurs revues des pratiques et vérifications internes.

La qualité de nos travaux de vérification

Revue des pratiques internes

Nous avons mis en place un cadre de gestion de la qualité qui couvre toutes nos gammes de produits, dont les vérifications comptables, les vérifications de l'optimisation des ressources et les examens spéciaux.

Les examens des vérifications comptables mettent surtout l'accent sur l'application efficace du cadre de gestion de la qualité et la conformité aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau. En 2001-2002, la Direction des méthodes professionnelles a examiné quatre vérifications comptables annuelles et elle n'a pas relevé de lacunes importantes. Par contre, elle a établi qu'il fallait apporter des améliorations dans les secteurs suivants : vérification des immobilisations et des autorisations, utilisation des travaux de la vérification interne, intégration des travaux de vérification annuelle et des travaux d'examen spécial, documentation des travaux et consultation des spécialistes en temps opportun.

Dans son rapport d'examen portant sur six vérifications de l'optimisation des ressources publiées en 2000, la Direction des méthodes professionnelles n'a pas relevé de lacunes importantes. Ces examens étaient axés sur la conformité à nos politiques de vérification de l'optimisation des ressources et sur la mise en œuvre efficace de notre cadre de gestion de la qualité. La Direction a noté des pratiques rigoureuses dans des secteurs tels que la consultation externe et le perfectionnement. Elle a aussi noté qu'il était possible d'améliorer certains secteurs, notamment l'obtention de ressources appropriées pour exécuter les vérifications, la consultation plus efficace avec les spécialistes internes et une meilleure documentation pour étayer les constatations et les conclusions de vérification.

Examens des normes professionnelles

Les instituts provinciaux de comptables agréés examinent périodiquement la conformité des pratiques de vérification comptable annuelle du Bureau aux normes professionnelles. Ces examens font partie des exigences de certification relatives à la formation des stagiaires. Tous les bureaux régionaux, aussi que le bureau d'Ottawa, sont soumis à des examens de conformité aux normes professionnelles tous les trois à cinq ans, selon les



exigences des différents instituts provinciaux. Tous les bureaux ont été soumis à un examen au cours des trois dernières années et ils satisfaisaient tous aux exigences de certification et respectaient les normes de vérification professionnelles.

Revue externe

Nous sommes déterminés à soumettre notre cadre de gestion de la qualité des vérifications à une évaluation externe, régulière et continue, afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité.

En 1999, une vérification externe de notre cadre de la qualité des pratiques de vérification comptable nous a fourni l'assurance que nos vérifications comptables avaient été effectuées conformément aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau. Les résultats de cette revue, qui a été réalisée par un cabinet d'experts-comptables, ont été communiqués au Parlement dans notre *Rapport sur le rendement* de 1999-2000.

Nous planifions actuellement une revue externe de notre cadre de gestion de la qualité de nos vérifications de l'optimisation des ressources et nous nous attendons à ce que cette revue soit terminée en 2004.

La qualité de nos processus opérationnels

Vérification interne

La Direction des méthodes professionnelles a terminé son examen de la fonction de passation de marchés de services professionnels du Bureau dans le cadre d'un plan pluriannuel d'examen de toutes les activités administratives et de gestion importantes. L'examen visait à déterminer si la fonction de passation des marchés était gérée conformément à la politique du Bureau sur la passation de marchés de services.

Les examinateurs ont conclu que la fonction de passation de marchés de services professionnels assure un traitement complet, efficace et conforme à la politique du Bureau.

Stratégies de gestion des principaux risques

Il est difficile de prévoir tous les défis auxquels le Bureau sera confronté et toutes les possibilités qui se présenteront à long terme, mais nous pouvons cerner certains risques d'entreprise internes et externes qui sont importants. Nous parlerons plus en détail de leur incidence sur nos plans de travail dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004.



Pièce 3 — Risques d'entreprise internes et externes, incidence sur les travaux, et stratégies

<i>Risques</i>	<i>Incidence</i>	<i>Stratégies</i>
Risques d'entreprise externes		
Érosion du contrôle parlementaire – Le gouvernement crée des organisations au moyen de nouveaux mécanismes de gouvernance ainsi que de structures redditionnelles pouvant limiter la nature et l'étendue du contrôle parlementaire.	D'importantes sommes d'argent passent entre les mains d'organisations qui ne sont pas vérifiées par des vérificateurs législatifs, par exemple la Fondation canadienne pour l'innovation, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et les aéroports.	Nous continuerons de faire connaître au Parlement et aux fonctionnaires nos vues sur le risque d'affaiblissement de la reddition de comptes à l'égard des fonds publics.
Décentralisation de la comptabilité au gouvernement – L'introduction par le gouvernement de la Stratégie d'information financière, y compris de la comptabilité d'exercice intégrale décentralisée, a créé d'énormes difficultés pour les ministères et les organismes.	L'évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie a beaucoup fait augmenter les travaux de vérification. De plus, il se peut qu'on nous demande de vérifier les états financiers des ministères.	Nous avons examiné l'incidence de la vérification des états financiers ministériels et nous nous sommes dotés de nouvelles méthodes et de nouveaux outils pour faire des vérifications plus efficaces.
Changements technologiques – Les changements technologiques dans notre environnement de vérification sont rapides et continus. Le gouvernement est résolu à améliorer l'exécution des programmes à l'aide d'Internet, et notamment du Gouvernement en direct. De plus, les systèmes de gestion ministériels sont de plus en plus sophistiqués.	Ces changements influent sur le mode d'acquisition des données et de l'information fournies par les ministères et les organismes ainsi que sur le choix des technologies et des outils nécessaires pour effectuer nos travaux de vérification de façon efficiente et efficace.	Nous avons acquis et nous mettons en place de nouvelles technologies et des outils électroniques afin d'accroître l'échange d'information et de connaissances et d'exécuter nos travaux avec plus d'efficacité et d'efficacités.
Nouvelles attentes et priorités des Canadiens – Les attentes des Canadiens à l'endroit du gouvernement fédéral changent constamment. La démographie, la pression de plus en plus grande exercée par la mondialisation, les questions environnementales, l'éthique et les valeurs ont une incidence sur les attentes des Canadiens à l'égard de leurs gouvernements.	Le gouvernement fédéral demande aux Canadiens quelles sont leurs attentes et leurs priorités et offre des programmes efficaces et efficaces axés sur celles-ci.	En plus d'évaluer l'efficacité des systèmes et des procédures, nous voulons fournir aux parlementaires de l'information sur les résultats des programmes. La vérificatrice générale a cerné cinq secteurs d'intérêt afin de nous aider à planifier nos travaux de vérification et à faire rapport sur ceux-ci.
Risques d'entreprise internes		
Recrutement et maintien en poste – Nous devons pouvoir attirer et garder des vérificateurs très compétents, qui possèdent les connaissances et les compétences dont nous avons besoin pour remplir notre mandat. Dans ce domaine, la concurrence est de plus en plus vive.	Si nous ne disposons pas de suffisamment d'employés bien formés et motivés, nous ne pourrions pas produire le nombre prévu de produits de vérification de grande qualité. La demande sur le marché est élevée et peut entraîner un plus grand roulement de personnel.	Nous faisons valoir de manière dynamique les avantages d'une carrière au sein de notre organisation. Nous accordons plus d'importance à la formation et au perfectionnement ainsi qu'au maintien d'un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle afin de garder nos employés. Nous avons aussi mis en oeuvre un programme complet de gestion de la relève et de perfectionnement en leadership.



Pièce 3 — Risques d'entreprise internes et externes, incidence sur les travaux, et stratégies (suite)

<i>Risques</i>	<i>Incidence</i>	<i>Stratégies</i>
Qualité de nos travaux – Nos travaux ne peuvent avoir l'incidence et la crédibilité voulues s'ils ne suscitent pas le respect et la confiance du Parlement et des Canadiens.	Toute diminution de la crédibilité de nos travaux et du respect qu'inspire le Bureau a des effets sur notre capacité de recruter et de conserver les employés, d'obtenir les niveaux de financement nécessaires et, ce qui est plus important, de fournir aux parlementaires une information et des conseils utiles.	Nous nous efforçons constamment d'améliorer la qualité de nos travaux. Nous adoptons de nouveaux outils, méthodes, technologies de vérification et cours de formation pour répondre aux besoins sans cesse nouveaux de la profession. Nous planifions à l'heure actuelle une revue externe de nos pratiques de vérification de l'optimisation des ressources afin d'obtenir une assurance indépendante que nos politiques et nos pratiques produisent des vérifications dont la qualité est toujours élevée.
Financement approprié – Pour maintenir l'indépendance du Bureau, son niveau de financement doit être déterminé objectivement, sans que les organisations vérifiées puissent influencer les décisions à ce sujet.	Le processus actuel de détermination de notre niveau de financement n'est pas suffisamment indépendant et impartial pour garantir que notre budget est suffisant pour répondre aux attentes du Parlement.	Nous avons des discussions avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à propos d'autres mécanismes de financement.

Nos ressources humaines et notre milieu de travail

Nous voulons offrir un milieu de travail respectueux où des employés aux compétences variées visent l'excellence et peuvent réaliser leur plein potentiel. Le Bureau compte environ 560 employés répartis dans ses bureaux d'Ottawa, de Vancouver, de Winnipeg, d'Edmonton, de Montréal et de Halifax. Nous avons recruté 17 stagiaires en 2001-2002, qui étudient en vue d'obtenir le titre de comptable agréé, de comptable général licencié ou de comptable en management accrédité. Nous avons aussi recruté quatre nouveaux diplômés au niveau de la maîtrise qui désirent acquérir de l'expérience en vérification de l'optimisation des ressources. Nous engageons également des personnes qui ont fait des études universitaires supérieures et possèdent une expérience dans des domaines ou disciplines comme les statistiques, l'économie, le génie, le droit, les sciences sociales et environnementales, l'administration publique, les ressources humaines et les technologies de l'information. Nous offrons un programme de perfectionnement à l'intention de tout le personnel. Afin d'encourager le personnel à profiter de possibilités de perfectionnement, nous avons appuyé l'échange de cadres et accordé des détachements, dont 46 à l'extérieur du Bureau et 8 à l'interne.

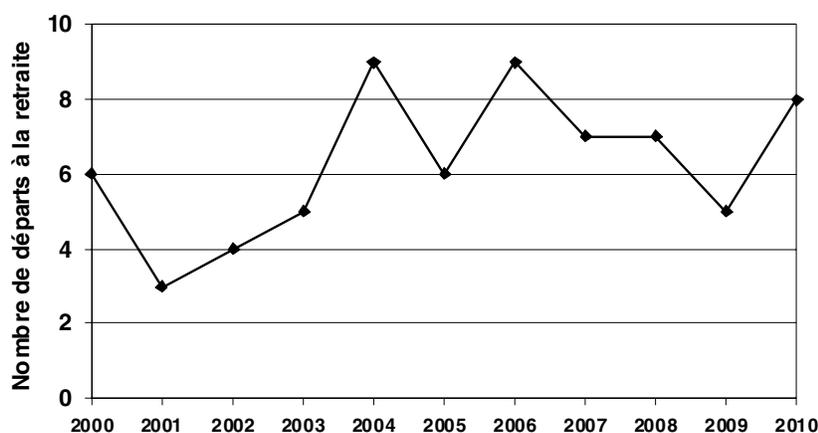
L'équité en matière d'emploi est une valeur sous-jacente de notre bureau. Nous sommes engagés à assurer à tous les employés des chances égales de travail. La pièce 4 présente nos résultats sur le plan de l'équité en matière d'emploi.



<i>Pièce 4 — Représentation des groupes désignés au 31 mars 2002</i>			
Groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi	Réel %	Disponibilité au sein de la population active (DPA) %	Représentation en pourcentage de la DPA
Femmes	52,6	46,4	100,0
Personnes handicapées	2,1	6,3	33,3
Autochtones	1,6	2,1	76,2
Personnes membres d'une minorité visible	6,2	10,3	60,2

Le Bureau considère que sa vitalité et son succès continus reposent sur ses ressources humaines. Au cours des prochaines années, le renouvellement de nos ressources humaines constituera l'un de nos défis. Nous devons recruter, former et garder des employés aux compétences variées. Un grand nombre de nos employés, dont des membres de la catégorie de la gestion, prendront leur retraite au cours des prochaines années, et cette situation nous préoccupe. Nous nous attendons à ce que 56 des 170 gestionnaires prennent leur retraite entre 2003 et 2010.

Pièce 5 — Nombre prévu de départs à la retraite au sein de la direction (170 gestionnaires à l'heure actuelle)



Nous avons établi un plan afin de préparer nos employés à assumer plus de responsabilités et à occuper des postes stratégiques à mesure que nos cadres et nos gestionnaires prendront leur retraite au cours des deux à sept prochaines années. De plus, nous avons élaboré une stratégie de recrutement qui comprend le recours à des campagnes de publicité et à des agences de recrutement. Les candidats peuvent maintenant faire une demande d'emploi dans Internet et nous entretenons des liens plus étroits avec les universités en vue d'intensifier le recrutement de stagiaires et de nouveaux diplômés.

Lors de la préparation de notre plan de maintien en poste du prochain exercice, nous avons examiné certains programmes et réglé un grand nombre des problèmes cernés. Par exemple, nous avons revu les salaires des professionnels de la vérification, le programme d'orientation de même que le programme de reconnaissance et des récompenses. Des groupes de discussion composés de professionnels de la vérification et de membres du groupe des services à la vérification nous ont aidés à cerner les principaux problèmes liés au maintien en poste. Les entrevues de départ nous ont aussi été utiles.

Nous offrons des activités de formation conçues pour le personnel de gestion, le personnel professionnel et le personnel des services à la vérification. Des cours sont offerts dans les domaines suivants : vérification comptable, vérification de l'optimisation des ressources, communications, gestion des ressources humaines et orientation. Tous les cours sont évalués par les participants et ils sont habituellement bien cotés. Le personnel à tous les niveaux reçoit en moyenne 6,4 journées de perfectionnement et de formation : 7,6 journées pour les gestionnaires; 6,7 journées pour les professionnels de la vérification; 4,7 journées pour le personnel des services à la vérification. Ces chiffres sont très semblables à ceux de l'exercice précédent.

Nous avons conçu et offert aux auteurs de rapport de vérification un nouveau cours sur les techniques de rédaction en langage simple afin que leur message soit communiqué clairement. Cette année, nous avons aussi évalué les besoins en formation des employés des services à la vérification. Nous expérimenterons de nouveaux cours en 2002-2003.

Modernisation de nos méthodes et outils de vérification

La modernisation de nos méthodes et outils de vérification prend en compte les changements importants qu'il faut apporter à notre processus de planification des vérifications, à notre stratégie de conformité aux autorisations directrices et aux vérifications comptables. En 2001-2002, nous avons beaucoup amélioré nos méthodes dans ces trois secteurs. Nous avons conçu une méthode intégrée et fondée sur le risque, pour déterminer les priorités de vérification. Nous l'avons mise à l'essai pour la vérification d'un certain nombre d'organisations et nous l'avons mise à jour en fonction de cette expérience. Nous avons aussi mis à jour nos méthodes de vérification comptable afin de nous permettre de nous fier davantage aux contrôles internes des risques d'entreprise. L'acquisition de nouvelles technologies pour automatiser, intégrer et normaliser ces activités constitue un important facteur d'intégration. La formation à l'intention de tout le personnel et la mise en œuvre de la méthode commenceront à l'automne 2002. Nous nous attendons à ce que ces changements améliorent les vérifications et les rendent plus efficaces.

Nous produisons tous les cinq ans un rapport d'examen spécial pour les sociétés d'État et nous le soumettons au conseil d'administration de la société. Pour faire suite à notre vérification de la régie au sein des sociétés d'État (chapitre 18, 2000), nous avons préparé un guide d'examen du rôle et du rendement des conseils d'administration.

Nous continuons à investir dans la gestion des connaissances en utilisant les technologies modernes pour transmettre plus efficacement les connaissances aux équipes de



vérification et au personnel du groupe des services à la vérification. Nous avons mis sur pied une direction de la gestion des connaissances, qui comprend le Centre des connaissances, la Bibliothèque, le Centre des dossiers de même qu'une équipe chargée de mettre en œuvre les projets axés sur les connaissances. Nous continuons à faire des progrès dans les domaines suivants :

- connaissance de l'exécution du travail, y compris le soutien continu des méthodes, des outils de vérification et des techniques comme le Projet de perfectionnement des pratiques de vérification;
- connaissance de l'organisation, y compris la base de données sur l'organisation, les ressources pour la recherche et la connaissance élargie de l'organisation au moyen de l'INTRANet;
- connaissance des faits nouveaux, y compris la surveillance des médias et les autres services de bibliothèque.

Notre stratégie de développement durable

<i>Pièce 6 — Mesures de rendement de la gestion du développement durable</i>				
Mesures de rendement	1999–2000 Réel	2000–2001 Réel	2001–2002 Cible ¹	2001–2002 Réel
Nos travaux de vérification				
Pourcentage de vérifications de l'optimisation des ressources et d'exams spéciaux qui ont intégré les questions liées à l'environnement et au développement durable	36 %	27 %	30 %	52 %
Autres travaux liés à notre mandat				
Nombre de pétitions que la commissaire coordonne par année	2	5	pas de cible ³	28
Nos activités quotidiennes				
Utilisation totale de papier par employé par année (pages) ²	8 842	8 723	8 549 ⁴	8 728
Valeur monétaire des fournitures renouvelables (excluant le mobilier et le matériel) par employé	-	-	Base de référence	394,51 \$
Nos activités liées aux ressources humaines				
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation offertes ayant trait à l'environnement et au développement durable	-	7 séances	7 par année	5 séances
Capacité du personnel du BVG de reconnaître les questions de vérification liées au développement durable	-	-	Base de référence	96 % ⁵

(1) Cible calculée d'après la Stratégie de développement durable (révisée) de décembre 2000 ou les rapports antérieurs sur les plans et les priorités.



- (2) D'après une moyenne mobile sur trois ans
- (3) Calcul seulement du nombre de pétitions.
- (4) La cible est une réduction de deux pour cent par rapport à l'année précédente.
- (5) D'après les résultats de l'enviro-sondage biennal (23 p. 100 dans une grande mesure et 73 p. 100 dans une certaine mesure).

Nos travaux de vérification

Le pourcentage de vérifications de l'optimisation des ressources et d'examens spéciaux qui ont intégré les questions liées à l'environnement et au développement durable est passé de 27 p. 100 à 52 p. 100. Il faut considérer cette hausse avec circonspection, car le nombre de vérifications qui ont intégré ces questions est demeuré le même. L'augmentation du pourcentage est due au fait que le nombre total de vérifications publiées est passé de 44 à 22 en 2001-2002. Au cours de la même période, nous avons effectué un examen spécial qui ne comprenait pas les questions environnementales. Il n'existait pas de mesure comparative pour les examens spéciaux de l'exercice précédent.

Nous sommes en train de modifier nos méthodes de vérification de l'optimisation des ressources, ce qui signifie que les équipes de vérification devront déterminer si les questions liées à l'environnement et au développement durable ont de l'importance dans le cas du sujet examiné.

Autres travaux liés à notre mandat

La commissaire à l'environnement et au développement durable est responsable, au nom de la vérificatrice générale du Canada, du processus de pétition en matière d'environnement. Ce processus de pétition est un mécanisme officiel mis à la disposition des Canadiens pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations d'ordre environnemental aux ministres et aux ministères fédéraux et obtenir d'eux une réponse à ce sujet. La commissaire coordonne le processus, fait le suivi des réponses et veille à ce que les ministres fédéraux et leurs ministères respectifs répondent aux questions posées par les Canadiens. Pour l'année terminée le 31 mars 2002, la commissaire a reçu 28 pétitions. En excluant les pétitions en suspens, 72 p. 100 des réponses des ministères ont été fournies dans les délais prescrits.

Nos activités quotidiennes

Les deux mesures de rendement présentées à la pièce 6 influent sur la conduite de nos affaires, mais l'incidence qu'elles peuvent avoir sur le développement durable est moins grand que nos activités de vérification. Par conséquent, nous continuerons de surveiller notre rendement et de prendre des mesures correctives au besoin.

Nos activités liées aux ressources humaines

Nous menons un enviro-sondage tous les deux ans afin d'obtenir la rétroaction de nos employés et de connaître leurs vues. En 2001, nous avons ajouté la question suivante au sondage : « Dans quelle mesure croyez-vous pouvoir reconnaître les questions de vérification liées à l'environnement? » Quatre-vingt-seize pour cent des répondants ont indiqué qu'il pourraient reconnaître ces questions dans une certaine mesure ou une grande



mesure. Pour obtenir plus d'information sur l'enviro-sondage, voir le point 1 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.

En 2001-2002, nous avons commencé à préparer un guide à l'intention des vérificateurs qui les aidera lors de la détermination et de la vérification des questions environnementales. Ce guide devrait être terminé en 2002-2003.

Réaménagement des locaux

De concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, nous réaménageons les locaux des employés du bureau d'Ottawa. Les frais d'acquisition de mobilier et de matériel payés par le Bureau sont estimés à 3,5 millions de dollars; le Conseil du Trésor nous a accordé un financement spécial de 3 millions de dollars. En janvier 2002, les travaux de construction ont commencé à deux des quatre étages que nous occupons dans l'immeuble C. D. Howe.





SECTION 3

Rendement

Cadre de mesure du rendement et de rapport

Nos réalisations comprennent nos résultats stratégiques. Le Bureau utilise une chaîne des résultats pour les décrire et pour montrer les changements positifs qu'ils produisent pour les Canadiens (voir la pièce 7). La chaîne des résultats établit un lien entre, d'une part, nos extrants, soit les vérifications, les opinions, l'information et les conseils et, d'autre part, nos résultats stratégiques, soit une meilleure gestion des programmes gouvernementaux et une meilleure reddition de comptes au Parlement et au public. Elle décrit aussi les diverses parties intéressées et leurs contributions à l'amélioration des activités gouvernementales.

Pièce 7 — Chaîne des résultats

Résultats finaux (à long terme)

Nous contribuons à l'amélioration de la gestion des programmes gouvernementaux et de la reddition de comptes au Parlement et au public.

- Le public a confiance dans les institutions gouvernementales.
- Une bonne gouvernance et un gouvernement responsable.
- Il y a progrès vers le développement durable.
- Les programmes sont efficaces et efficaces.
- Les ministères rendent compte au Parlement de leur rendement en présentant de l'information financière et non financière crédible.

Résultats intermédiaires (à moyen terme)

Les vérifications et les études sont pertinentes et permettent de mieux informer le Parlement, notre client.

Les vérifications et les études sont pertinentes pour les ministères et les organismes fédéraux et les sociétés d'État fédérales, qui sont nos parties intéressées.

- Les parlementaires tiennent compte de l'obligation de rendre compte, de l'optimisation des ressources, de la conformité aux autorisations et des incidences sur l'environnement et le développement durable dans leurs activités en matière de législation et de surveillance.
- Les comités parlementaires appuient les recommandations du Bureau.
- Le Parlement reflète adéquatement les messages voulus dans les débats.
- Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations et adoptent les meilleures pratiques.
- Les organisations que nous vérifions intègrent les considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions.
- Les organisations que nous vérifions se conforment aux autorisations et aux normes de présentation des rapports financiers.
- Notre présence a un effet dissuasif.
- Les organisations que nous vérifions font ressortir adéquatement les messages voulus dans leurs réponses à nos recommandations.



Pièce 7 — Chaîne des résultats (suite)

Les vérifications et les études permettent de mieux informer les médias et le public.

- Le public et les médias font ressortir adéquatement les messages voulus.

Résultats immédiats (à court terme)

Le Bureau continue à bénéficier d'un appui qui l'aide à assumer son rôle et à faire son travail.

- Les clients et les parties intéressées trouvent l'information et le processus de vérification utiles.
- Les organisations vérifiées acceptent les constatations et les recommandations.
- Les vérifications comptables et les vérifications de l'optimisation des ressources augmentent la confiance qu'accordent la haute direction, les conseils d'administration et les parlementaires aux systèmes et à l'information.

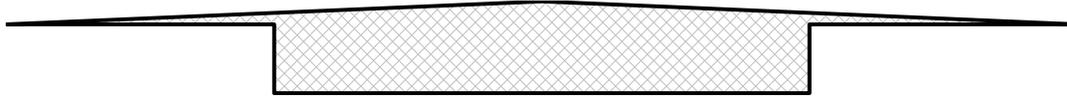
Les clients et les parties intéressées ont un rôle dans le processus de vérification.

- Les effets non voulus sont minimisés.
- Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions signalées.
- La direction, les comités de vérification et les conseils d'administration s'efforcent de comprendre nos rapports de vérification et font le suivi des questions signalées.

Extrants (nos produits)	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifications, opinions, information et avis fournis conformément aux normes professionnelles et au cadre de gestion de la qualité. • Les ressources humaines et financières sont gérées judicieusement. 						
10 Vérifications de l'optimisation des ressources	Plus de 100 vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations	Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	11 Vérifications des activités liées à l'environnement et au développement durable	1 Examen spécial d'une société d'État	3 Évaluations des rapports sur le rendement des Agences	41 Audiences et séances d'information du Parlement	

Activités (ce que nous réalisons)	Vérifications de l'optimisation des ressources	Vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations	Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	Surveillance des activités liées à l'environnement et au développement durable	Examens spéciaux des sociétés d'État	Évaluations des rapports sur le rendement des Agences	Pratiques professionnelles
--	--	---	---	--	--------------------------------------	---	----------------------------





Intrants (nos ressources)	36,2 M \$	15,2 M \$	4,6 M \$	2,4 M \$	2,3 M \$	1,0 M \$	6,2 M \$
Coût total de nos activités — 67,9 millions de dollars (y compris 519 équivalents temps plein)							

Dans les sections suivantes, nous présentons les résultats d'un certain nombre de résultats stratégiques décrits dans la chaîne des résultats. Ces résultats sont présentés selon les travaux que le Bureau réalise pour le Parlement et pour les organisations qu'il vérifie.

Travaux réalisés pour le Parlement

Le Parlement est le principal client du Bureau. Nous aidons et appuyons le Parlement dans ses travaux consistant à autoriser et à surveiller les dépenses et les activités gouvernementales. Nous effectuons des travaux sur les rapports financiers et les rapports sur le rendement, la reddition de comptes et la conformité aux autorisations directrices. De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec les comités parlementaires afin de les aider à effectuer leur travail.

Comme le montre la chaîne des résultats, la nature et la qualité des services que nous fournissons contribuent à veiller à ce que, à court terme :

- les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons;
- les parlementaires aient davantage confiance dans l'information et les systèmes;
- les parlementaires trouvent l'information et le processus de vérification utiles.

Nous travaillons aussi pour veiller à ce que, à moyen terme :

- les parlementaires tiennent compte de l'obligation de rendre compte, de l'optimisation des ressources, de la conformité aux autorisations et des incidences sur l'environnement et le développement durable dans leurs activités en matière de législation et de surveillance;
- les comités parlementaires appuient nos recommandations.



Les résultats de nos travaux pour le Parlement

Retenir l'attention du Parlement

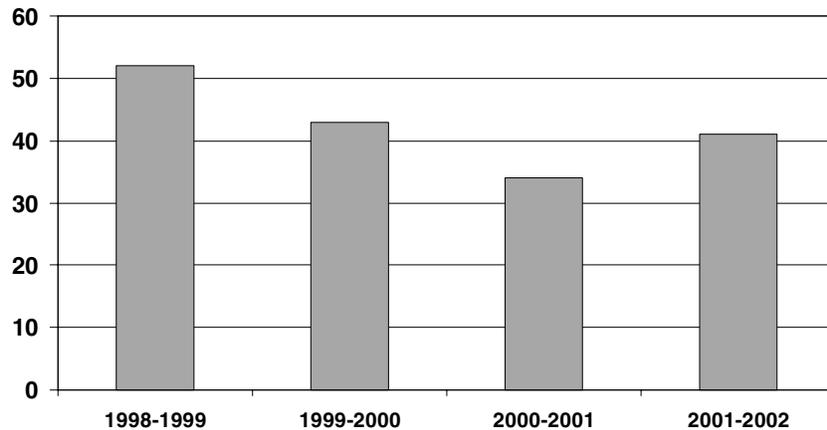
Résultat immédiat : *Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions signalées.*

Résultats obtenus : Nous avons participé à 41 audiences et séances d'information de comités parlementaires.

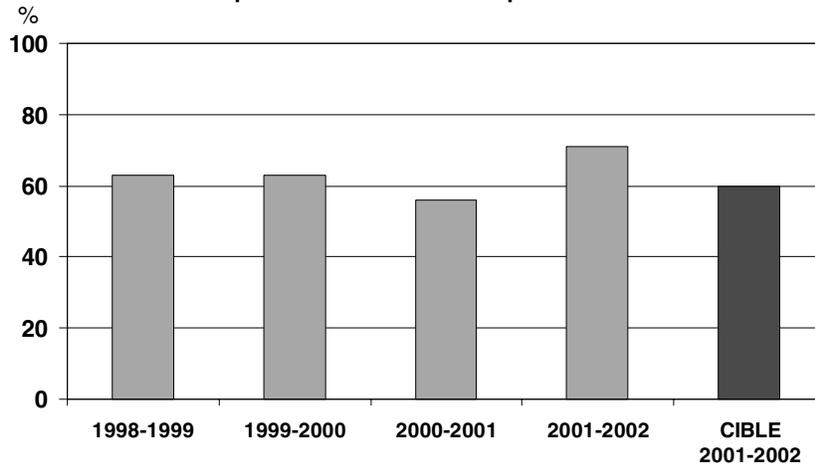
Les comités parlementaires ont étudié 71 p. 100 des vérifications de l'optimisation des ressources.

Pièce 8 – Incidence des travaux du Bureau sur le Parlement

Nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles le Bureau a participé



Vérifications de l'optimisation des ressources étudiées par des comités parlementaires



Les audiences des comités parlementaires indiquent que les parlementaires veulent trouver des solutions aux questions signalées. Le Bureau a participé à 41 audiences et séances d'information en 2001-2002, ce qui représente une hausse comparativement à 34 en 2000-2001. Trois vérifications de la commissaire à l'environnement et au développement durable ont donné lieu à des audiences. Sept des audiences ont porté aussi sur des questions environnementales. Certaines audiences ont également porté sur notre vérification des comptes publics du Canada.

Nous nous attendions à ce que 60 p. 100 environ des vérifications de l'optimisation des ressources de l'exercice 2001-2002 fassent l'objet d'audiences de comités parlementaires. Les comités ont tenu des audiences sur 71 p. 100 des vérifications. Les audiences ont porté sur des sujets comme le recrutement pour la fonction publique canadienne de demain, la gestion gouvernementale des subventions et des contributions, l'administration de l'impôt international, la maintenance de l'équipement militaire, les systèmes de gestion du développement durable et la santé environnementale du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Notre rendement de 71 p. 100 en 2001-2002 semble représenter une amélioration considérable par rapport à notre rendement de 56 p. 100 de l'exercice précédent. Pour obtenir plus d'information sur ces indicateurs, voir aussi le point 2 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.

Effet sur la confiance du Parlement

Résultat immédiat : *Les vérifications comptables et les vérifications de l'optimisation des ressources augmentent la confiance qu'accordent la haute direction, les conseils d'administration et les parlementaires aux systèmes et à l'information.*

Résultat obtenu : 67 p. 100 des parlementaires considèrent que l'examen régulier des comptes publics du Canada et des états financiers par le Bureau augmente la confiance du public dans les finances du gouvernement.

Source : *Sondage mené par le Bureau auprès des députés et des membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, 2002.*

Nous avons mené un sondage poussé auprès des parlementaires pour savoir comment l'un des principaux clients du Bureau perçoit et juge notre rendement. En règle générale, il n'y avait pas de différences importantes entre les réponses des membres du gouvernement et des membres de l'opposition. Un certain nombre d'indicateurs de rendement utilisés dans cette section sont tirés de ce sondage.

L'un de nos résultats immédiats est que les parlementaires ont davantage confiance dans l'information et les systèmes. Dans notre sondage, nous avons demandé aux parlementaires s'ils jugeaient que l'examen régulier des comptes publics ou des états financiers effectué par le Bureau augmentait la confiance du public dans les finances du gouvernement. Deux parlementaires sur trois ont jugé que cela était vrai. Pour en savoir davantage sur notre sondage auprès des parlementaires, voir le point 3 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.



Utilité pour le Parlement

Résultat immédiat : *Les clients et les parties intéressées trouvent l'information et le processus de vérification utiles.*

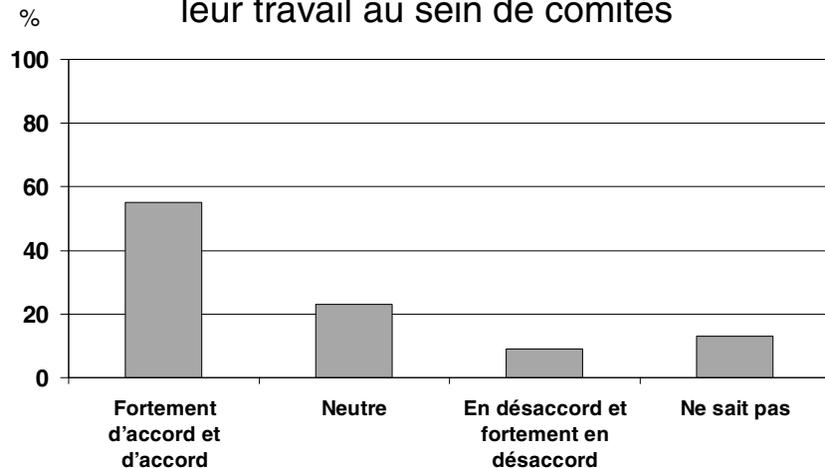
Résultats obtenus : 55 p. 100 des parlementaires considèrent que les recommandations et les constatations du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein de comités.

42 p. 100 des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable considèrent que les recommandations et constatations spécifiques de la commissaire à l'environnement et au développement durable ont eu des répercussions positives sur leur travail.

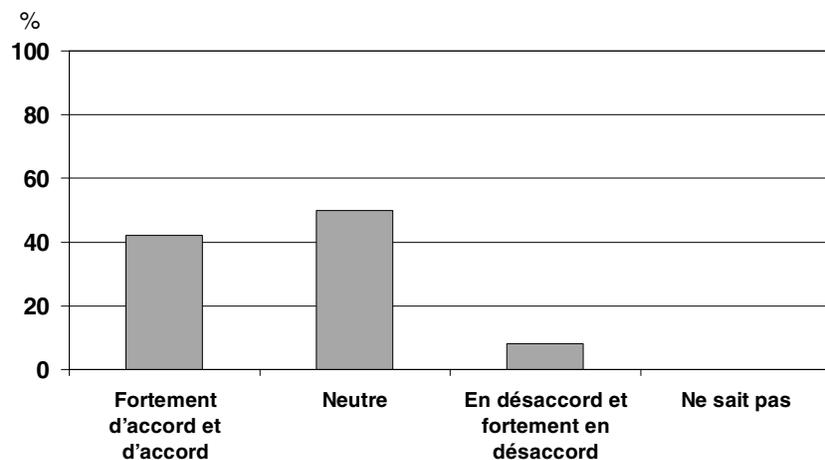
Source : *Sondage mené par le Bureau auprès des députés et des membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, 2002*



Les parlementaires conviennent que les travaux du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein de comités



Les membres du Comité de l'environnement et du développement durable conviennent que les constatations de la commissaire ont eu des répercussions positives sur leur travail



Près de la moitié des parlementaires que nous avons sondés ont convenu que les recommandations et les constatations du Bureau avaient eu des répercussions positives sur leur travail au sein des comités en général. Cependant, quand les membres du Comité permanent des comptes publics, dont le rôle est d'étudier nos rapports, ont eu à répondre à la même question, 69 p. 100 ont indiqué qu'ils étaient d'accord. Il est aussi intéressant de noter que 94 p. 100 des membres du Comité des comptes publics et 74 p. 100 des

Je trouve que les rapports sont réfléchis, complets, clairs, minutieux et indépendants.

Participant au sondage du Bureau auprès des députés.



parlementaires ont répondu que la comparution de la vérificatrice générale aux réunions des comités était utile aux membres des comités.

À la même question sur les répercussions positives des recommandations et des constatations de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur leur travail, 42 p. 100 des membres du Comité de l'environnement et du développement durable ont répondu qu'ils étaient d'accord, 50 p. 100 étaient neutres et 8 p. 100 étaient en désaccord.

Incidence sur les travaux législatifs

Résultat intermédiaire : *Les parlementaires tiennent compte de l'obligation de rendre compte, de l'optimisation des ressources, de la conformité aux autorisations et des incidences sur l'environnement et le développement durable dans leurs activités en matière de législation et de surveillance.*

Résultats obtenus : Tous les membres du Comité permanent des comptes publics ont indiqué que le Bureau ajoutait de la valeur à leurs décisions en tant que membres du Comité.

Les trois quarts des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont indiqué que l'information fournie par la commissaire ajoutait de la valeur à leurs décisions en tant que membres du Comité.

Source : *Sondage mené par le Bureau auprès des députés et des membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, 2002.*

Le travail de notre bureau a eu un effet direct sur le nombre et la nature des questions étudiées par le Comité permanent des comptes publics. Les résultats de notre sondage auprès des parlementaires ont démontré que notre travail était jugé très utile. Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont également convenu que les travaux de Bureau ajoutaient de la valeur à leurs décisions.

Quand j'étais le président (du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international), le vérificateur général avait proposé de s'asseoir avec les membres du Comité pour passer en revue certains programmes, et le travail effectué à ce sujet. C'est une approche que je trouve positive et que je recommanderais.

L'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères (1^{ère} session de la 37^e législature, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 30 mai 2002).

Notre sondage a révélé d'autres résultats positifs. Deux parlementaires sur trois ont indiqué qu'ils avaient utilisé nos rapports comme documents de première main pour la rédaction des discours, des communiqués ou des lettres aux ministres ou à leurs mandants. Ils s'en sont également servis comme information pour se préparer aux débats à la Chambre des communes, à la période de questions ou pour répondre aux questions de leurs mandants.

Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont aussi indiqué clairement qu'ils pensaient que le travail de la commissaire à l'environnement et au développement durable était pertinent à leurs yeux.

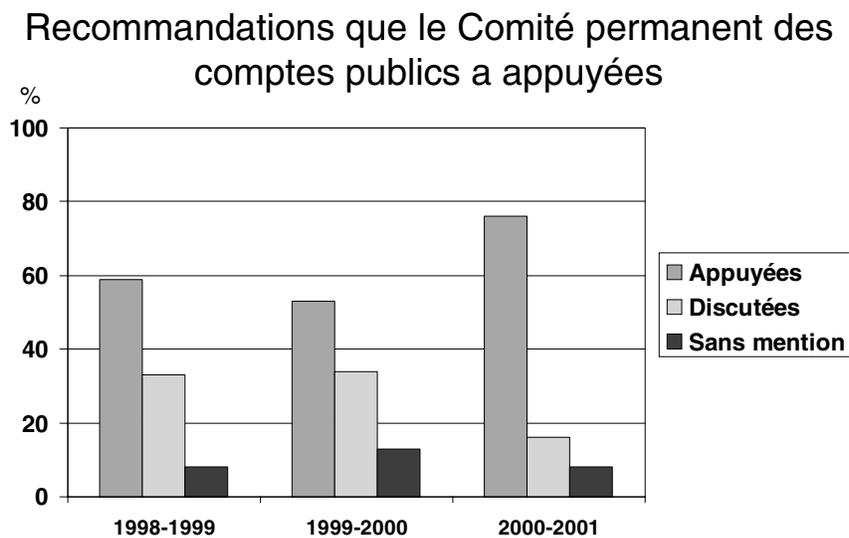


Appui de nos recommandations par le Parlement

Résultat intermédiaire : *Les comités parlementaires appuient les recommandations du Bureau.*

Résultat obtenu : Dans ses rapports à la Chambre en 2000-2001, le Comité permanent des comptes publics a appuyé explicitement 76 p. 100 des recommandations de nos vérifications de l'optimisation des ressources qu'il a examinées.

Pièce 10 — Appui de nos recommandations par le Parlement



L'appui donné à nos recommandations par le Comité permanent des comptes publics est un autre indicateur de la qualité de nos travaux. Afin de déterminer le niveau d'appui donné à nos vérifications de l'optimisation des ressources, nous avons calculé le pourcentage des recommandations découlant de nos vérifications qui sont étudiées par le Comité permanent des comptes publics et appuyées par celui-ci dans ses rapports à la Chambre des communes. En 2000-2001, notre rendement a été de 76 p. 100. Pour en savoir davantage sur ces indicateurs, voir le point 4 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.

Le Comité a également demandé aux ministères de soumettre des plans d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de nos vérifications de l'optimisation des ressources. Nous pensons que cela représente aussi un bon indicateur de l'appui du Comité.



Aider le Parlement

Pièce 11 — Aider le Parlement à comprendre des questions complexes

La santé des Premières nations (chapitre 16, 2000)

Nos travaux de suivi des programmes de santé des Premières nations ont soulevé certaines préoccupations quant à savoir si ces programmes peuvent aider les collectivités des Premières nations à avoir un niveau de santé comparable à celui des autres Canadiens. Les questions de responsabilité, de reddition de comptes, de capacité et de contrôle des médicaments prescrits ont toutes été soulevées lors d'une première audience du Comité permanent des comptes publics. Le Comité a tenu deux autres audiences pour discuter de notre vérification de suivi sur la santé des Premières nations et écouter des témoins de l'extérieur du gouvernement. Parmi ces témoins, il y avait une femme, dont le fils et le frère sont morts d'une surdose de médicaments prescrits à trois semaines d'intervalle. Les membres du Comité étaient très inquiets de l'absence de progrès réalisés par le gouvernement pour régler les problèmes de santé des Premières nations. Ils ont donc recommandé que Santé Canada informe le Parlement, dans son rapport annuel sur le rendement, des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de chacune des recommandations du Rapport du vérificateur général.

La régie des sociétés d'État (chapitre 18, 2000)

Les sociétés d'État appartiennent au gouvernement fédéral et sont administrées en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elles jouissent d'une plus grande autonomie que la plupart des autres organisations gouvernementales. Dans notre vérification de la régie des sociétés d'État, nous avons déterminé un certain nombre d'aspects clés pouvant être renforcés et en avons discuté au cours d'une audience du Comité permanent des comptes publics. Ces aspects comprenaient la nomination des membres des conseils d'administration, des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction; les pratiques des comités de vérification; l'étude et l'approbation des plans d'entreprise ainsi que l'examen du mandat des sociétés d'État. Le rapport du Comité a souscrit à la nécessité d'améliorer les pratiques de régie dans ces domaines. Il a aussi mis l'accent sur la fonction de surveillance que doivent exercer les ministères, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé pour les sociétés d'État et a donné une orientation à ce sujet.

Les programmes de réglementation (chapitres 24 à 28, 2000)

Le Rapport de décembre 2000 comprenait une série de vérifications qui mettent l'accent sur la protection de la santé et de la sécurité. De nombreuses audiences ont été tenues sur ce sujet, qui ont renforcé le besoin pour les parlementaires d'examiner périodiquement la façon dont les programmes de santé et de sécurité en général permettent de répondre aux besoins. Le Comité permanent des comptes publics a tenu trois audiences sur trois vérifications des programmes de réglementation (le programme d'inspection des aliments, le régime de réglementation des produits biologiques et la réglementation des centrales nucléaires). Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a tenu aussi une réunion sur l'inspection des aliments. Le Bureau a également comparu à deux reprises devant le Comité permanent de la santé. Le Comité étudiait le projet de loi sur la reproduction humaine assistée et avait besoin d'éclaircissement sur la réglementation possible de cette activité et sur l'exercice de la surveillance parlementaire.

Le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Le premier chapitre du Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2001 met l'accent sur la gestion, par le gouvernement fédéral, des questions environnementales dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le chapitre traite de cinq sujets principaux : l'eau, l'agriculture, les espèces et les espaces en péril, les pêches et la gouvernance institutionnelle. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas de message fédéral cohérent et concerté sur les principales questions dans ces domaines. Les comités parlementaires ont rapidement donné suite au chapitre. Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et le Comité sénatorial des pêches ont tenu des audiences pour discuter des volets agriculture et pêche de la vérification. Ces audiences ont permis à la commissaire à l'environnement et au développement durable de discuter avec les parlementaires des nombreuses menaces pour l'avenir du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Recruter pour la fonction publique canadienne de demain (chapitre 2, 2001)

Le Comité permanent des comptes publics s'inquiète de la capacité du gouvernement de relever les défis posés par le renouvellement de la fonction publique. Lors de sa comparution devant le Comité sur une question vitale, le recrutement, le Bureau a insisté sur la nécessité de modifications législatives. Le Comité a souscrit à la position du Bureau, à savoir que les systèmes de ressources humaines actuels exigent une réforme fondamentale du cadre législatif et réglementaire qui régit le régime de gestion des ressources humaines. Le Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique devrait terminer son étude du cadre afin de permettre au gouvernement de déposer un nouveau projet de loi cet automne.

Les résultats que nous avons obtenus lorsque nous avons vérifié les organisations fédérales

Comme notre chaîne des résultats l'illustre, nous sommes conscients de l'importance de produire des rapports de vérification qui contiennent de l'information de grande qualité et qui ajoutent de la valeur. Afin de déterminer notre rendement, nous devons veiller, à court terme, à ce que :

- la direction, les comités de vérification et les conseils d'administration s'efforcent de comprendre nos rapports de vérification et fassent un suivi des questions signalées;
- les clients et les parties intéressées trouvent l'information et le processus de vérification utiles;



- les organisations que nous vérifions acceptent nos constatations et nos recommandations.

Nous devons également veiller, à moyen terme, à ce que :

- les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations et adoptent les meilleures pratiques;
- les organisations que nous vérifions intègrent les considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions.

Retenir l'attention des organisations que nous vérifions

Résultat immédiat : *La direction, les comités de vérification et les conseils d'administration s'efforcent de comprendre nos rapports de vérification et font le suivi des questions signalées.*

Résultat obtenu : 85 p. 100 des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification des sociétés d'État¹ ont indiqué que l'information que nous fournissons a aidé la direction et le comité de vérification à s'acquitter de leurs responsabilités de gouvernance.

Source : *Enquête menée par le Bureau auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification, 2001.*

1. Notre enquête englobait aussi les organismes fédéraux dont nous effectuons la vérification comptable annuelle (Agence canadienne d'inspection des aliments, Agence des douanes et du revenu du Canada et Agence Parcs Canada, et les organisations internationales que nous vérifions (l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'UNESCO).

Amener les parties intéressées à participer au processus de vérification est un aspect important des travaux du Bureau. Pour connaître notre rendement dans ce domaine, nous avons mené une enquête auprès des parties intéressées par notre travail. Nous avons voulu obtenir une rétroaction sur la pertinence, l'intégralité et l'exactitude des vérifications et du procédé de vérification. Jusqu'à maintenant, nous avons obtenu ce genre de rétroaction sur nos vérifications comptables tous les deux ans, et sur les examens spéciaux des sociétés d'État, à la fin de chaque cycle de cinq ans. Nous envisageons de mener une enquête semblable pour nos vérifications de l'optimisation des ressources. Pour obtenir de l'information sur l'enquête menée auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification, voir le point 5 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.

Dans notre enquête auprès de la haute direction des sociétés d'État dont nous avons fait la vérification comptable, nous avons cherché à connaître le niveau d'intérêt des parties intéressées en leur demandant si elles convenaient que l'information fournie aide la direction et le comité de vérification à s'acquitter de leurs responsabilités de gouvernance. Cette information comprend des rapports, des exposés, des faits nouveaux en matière de pratiques professionnelles et de bonnes pratiques. Quatre-vingt-cinq pour cent des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification visés par notre enquête trouvaient l'information utile (59 p. 100 étaient d'accord et 26 p. 100 étaient fortement



d'accord). Le reste des répondants étaient soit neutres (14 p. 100), soit en désaccord (1 p. 100). Une enquête précédente menée en 1999 avait donné des résultats semblables.

Utilité pour les organisations que nous vérifions

Résultat immédiat : *Les clients et les parties intéressées trouvent utiles notre processus de vérification et l'information que nous leur fournissons.*

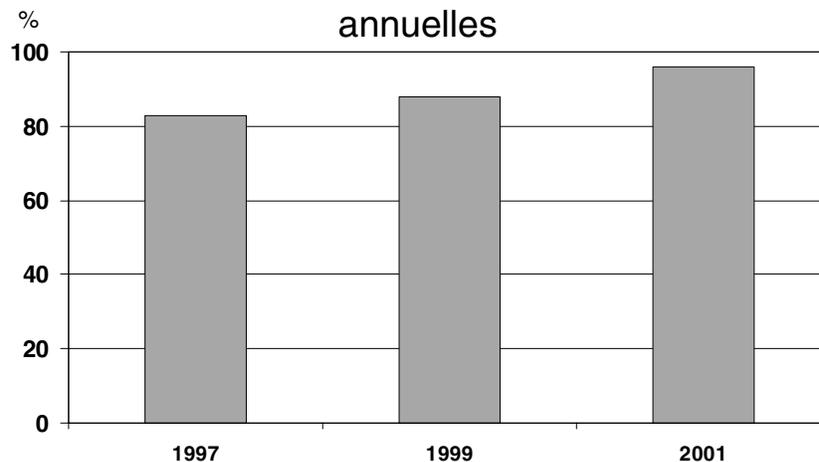
Résultats obtenus : 96 p. 100 des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification se sont dits satisfaits des constatations et des conclusions de nos vérifications.

Plus de 80 p. 100 des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction pensaient que nos examens spéciaux des sociétés d'État étaient valables et qu'ils ajoutaient de la valeur à leur organisation.

Source : *Enquête menée par le Bureau auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification, 2001, et enquête menée par le Bureau auprès des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction des sociétés d'État, 2002.*

Pièce 12 — Utilité de nos travaux selon les organisations que nous vérifions

Sociétés d'État satisfaites des constatations et des conclusions des vérifications comptables annuelles



Dans l'enquête que nous avons menée auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification des sociétés d'État, la très grande majorité des répondants, soit 96 p. 100, ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de nos constatations et conclusions. Comme le montre la pièce 12, le Bureau a aussi obtenu une cote élevée au cours des années précédentes (83 p. 100 en 1997 et 88 p. 100 en 1999). L'augmentation du niveau de satisfaction est clairement démontrée par ces résultats.



L'enquête menée auprès des sociétés d'État qui ont été soumises à un examen spécial par notre bureau au cours des cinq dernières années a montré que plus de 80 p. 100 des chefs de la direction et des présidents des conseils d'administration étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que nos vérifications et l'information qu'elles fournissent ajoutaient de la valeur à leur organisation. Pour obtenir plus d'information sur notre enquête auprès des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction des sociétés d'État, voir le point 6 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.

Niveau d'acceptation de nos recommandations

Résultat immédiat : *Les organisations que nous vérifions acceptent nos constatations et nos recommandations.*

Résultat obtenu : 64 p. 100 des directeurs financiers des sociétés d'État ont dit vouloir apporter, au cours de l'année, la majorité des améliorations possibles que nous avons signalées.

Source : *Enquête menée auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification, 2001.*

Dans notre chaîne des résultats, nous souhaitons que les organisations que nous vérifions acceptent nos recommandations. Les réponses données par les organisations vérifiées aux recommandations de nos vérifications de l'optimisation des ressources et de nos examens spéciaux fournissent une indication de cet appui : la grande majorité d'entre elles acceptent nos recommandations. Dans le cas des vérifications comptables, notre enquête de 2001 révèle que les deux tiers des directeurs financiers ont l'intention de mettre en œuvre la majorité des améliorations possibles qui leur ont été signalées grâce à nos vérifications.

Je pense que le Bureau du vérificateur général accomplit une tâche essentielle, la surveillance indépendante des dépenses et des actions du gouvernement. Il joue un rôle vital. On ne pourrait s'en passer.

Répondant à l'enquête menée par le Bureau auprès des députés.

Mesure dans laquelle nos recommandations sont mises en œuvre

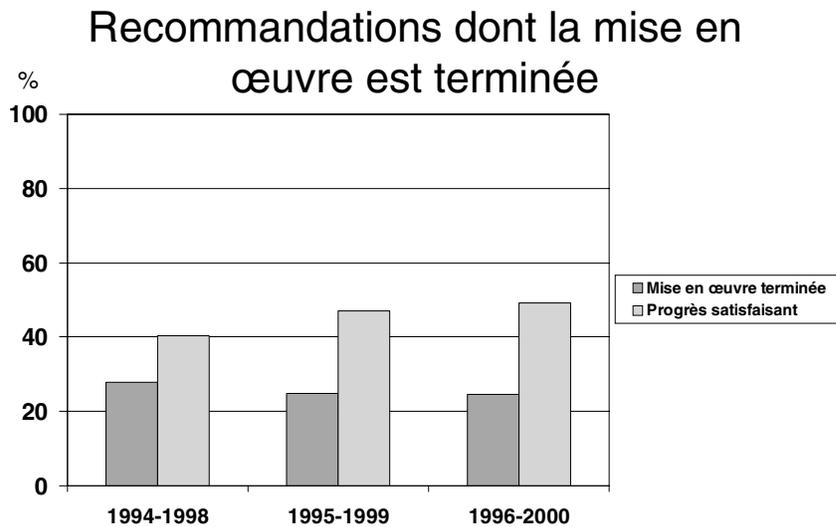
Résultat intermédiaire : *Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations et adoptent les meilleures pratiques.*

Résultats obtenus : Les ministères et les organismes ont entièrement mis en œuvre 25 p. 100 de nos recommandations tandis qu'ils attestaient d'un progrès satisfaisant pour 49 p. 100 d'entre elles.

Les ministères et les organismes ont pleinement mis en œuvre 8 p. 100 de nos recommandations liées à l'environnement et attestaient d'un progrès satisfaisant pour 67 p. 100 d'entre elles.

Source : *Base de données des recommandations du Bureau du vérificateur général, 2002.*





Les recommandations visent les causes sous-jacentes des problèmes ou les faiblesses des contrôles internes, le non-respect des lois et des règlements ou d'autres questions qui empêchent les organisations d'être efficaces et efficientes. Nous nous sommes engagés à susciter une amélioration des activités gouvernementales. Nous cherchons à encourager les ministères et les organismes à améliorer leurs activités en produisant des recommandations pertinentes et concrètes et en surveillant leur mise en œuvre.

Par le passé, y compris en 2001-2002, nous avons fait un suivi de chaque vérification de l'optimisation des ressources deux années après la vérification initiale. En nous fondant sur notre examen et sur les discussions que nous avons eues avec les parlementaires, nous avons conclu que cette façon de faire pourrait être plus pertinente pour le Parlement.

À l'avenir, dans nos travaux de suivi, nous mettrons l'accent sur un plus petit nombre de questions qui revêtent un intérêt continu pour le Parlement. Le rapport *Le Point*, prévu pour l'automne 2002, constitue la première étape vers adoption de cette nouvelle approche.

Les données des pièces 13 et 14 ont été tirées de notre base de données sur les recommandations. Elles sont fondées en grande partie sur l'information portant sur l'état de mise en œuvre de nos recommandations fournie par les organisations vérifiées à notre demande. Nos équipes de vérification examinent les réponses afin d'en déterminer la plausibilité. Nous avons observé que les ministères ont terminé la mise en œuvre du quart des recommandations que nous avons faites au cours des cinq dernières années et ont réalisé des progrès satisfaisants pour la moitié d'entre elles. Quant au reste des recommandations, les progrès ont été limités dans 21 p. 100 des cas. Six pour cent des recommandations n'ont pas été mises en œuvre en raison de nouvelles circonstances ou d'un désaccord avec les recommandations. Pour obtenir plus d'information sur notre base



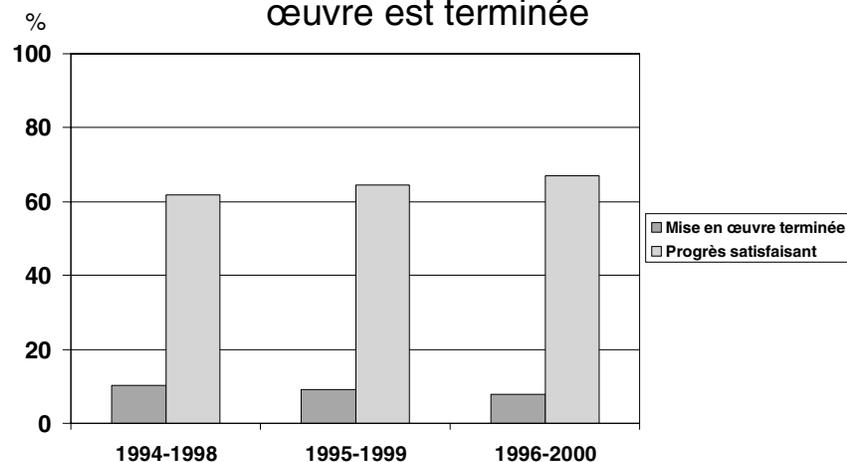
de données sur les recommandations, voir le point 7 de la section 5 – Notes sur nos méthodes.

Les ministères et les organismes du gouvernement ont la responsabilité, en bout de ligne, de prendre des mesures correctives et d'améliorer leurs pratiques de gestion. Notre apport consiste à signaler les faiblesses des pratiques de gestion au Parlement et à la haute direction des ministères et à faire des recommandations judicieuses.

Les progrès que les ministères réalisent dans la mise en œuvre de nos recommandations sont importants à nos yeux et aux yeux du Parlement. Nous continuerons de recueillir tous les ans de l'information sur les progrès et travaillerons en étroite collaboration avec les vérificateurs internes des ministères.

Pièce 14 — Niveau d'acceptation de nos recommandations

Recommandations liées à l'environnement et au développement durable dont la mise en œuvre est terminée



Les ministères ont terminé la mise en œuvre de huit pour cent de nos recommandations liées à des questions en matière d'environnement et de développement durable. De plus, les progrès ont été satisfaisants pour les deux tiers d'entre elles. Comme le montre la pièce 14, ces résultats ont été plutôt stables au cours des trois dernières périodes.



Intégration des considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions

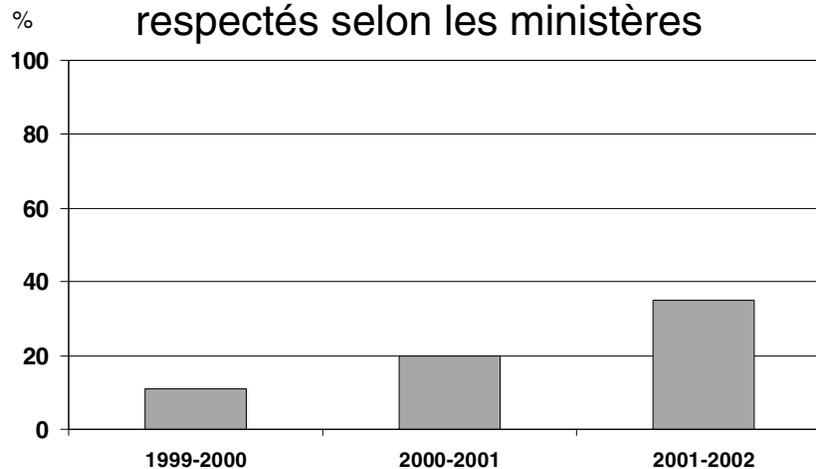
Résultat intermédiaire : *Les organisations vérifiées intègrent les considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions.*

Résultat obtenu : Les ministères et les organismes ont déclaré avoir respecté 35 p. 100 des engagements pris dans leur stratégie de développement durable.

Source : Chapitre 3 du Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2001.

Pièce 15 — Intégration des stratégies de développement durable

Engagements énoncés dans les stratégies de développement durable qui ont été respectés selon les ministères



Dans le chapitre 3 du Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2001, nous avons indiqué que les ministères avaient déclaré avoir respecté en moyenne 35 p. 100 environ de leurs engagements pris dans leur première stratégie de développement durable. Comme le montre le graphique ci-dessus, il y a un certain progrès par rapport aux exercices précédents. Cependant, nous n'avons pas vérifié les réalisations des ministères pour évaluer l'exactitude des résultats communiqués.



Conformité aux autorisations

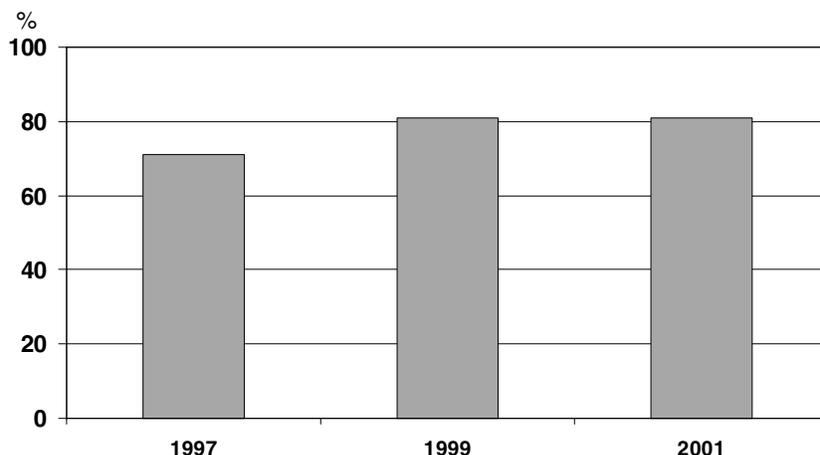
Résultat intermédiaire : *Les organisations se conforment aux autorisations et aux normes de présentation des rapports financiers.*

Résultat obtenu : 81 p. 100 des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification ont indiqué que les vérifications comptables annuelles aidaient à améliorer les rapports financiers de leur organisation.

Source : Enquête menée par le Bureau auprès des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction des sociétés d'État, 2001.

Pièce 16 — Conformité aux autorisations

Les organisations vérifiées conviennent que les vérifications comptables annuelles aident à améliorer la qualité de leurs rapports financiers



En 2001, comme le montre la pièce 16, une proportion aussi grande de directeurs financiers et de présidents des comités de vérification des sociétés d'État jugeaient que nous les aidions, par nos vérifications comptables, à améliorer la qualité de leurs rapports financiers. Cette aide a été fournie par le biais de la vérification des états financiers, y compris la discussion avec la direction ainsi que l'analyse incluse dans le rapport annuel.

Une autre façon d'évaluer l'incidence de nos travaux sur la conformité aux dispositions législatives et le respect des règles est le sondage que nous menons auprès des parlementaires. Selon ce sondage, 70 p. 100 des parlementaires étaient tout à fait d'accord avec l'énoncé voulant que sans le Bureau, les ministères et les organismes attacheraient moins d'importance à ces questions.



Dans quelle mesure avons-nous bien communiqué nos messages aux médias et au public?

Notre analyse qualitative de la couverture des médias indique que nos messages sont bien compris et communiqués adéquatement. Plus particulièrement, nous avons été heureux de constater que le Bureau est considéré comme une source d'information fiable et crédible.

Pour faire en sorte que le contenu de nos rapports soit bien communiqué, nous avons entrepris, en 2001–2002, de promouvoir de façon concertée l'utilisation d'une langue simple dans nos rapports de vérification. Au cours de cette période, 66 vérificateurs ont reçu une formation en rédaction en langue simple, et 50 d'entre eux ont suivi des cours visant à améliorer leur aptitude à communiquer. Toutes les publications du Bureau sont révisées rigoureusement afin d'en améliorer la clarté. Les commentaires positifs que nous avons reçus du public et des médias au sujet de la clarté de nos rapports indiquent que nous sommes sur la bonne voie.

Quelles étaient les répercussions non voulues de nos travaux?

Nous surveillons toujours les effets non voulus de nos travaux. Nous nous efforçons d'éviter de proposer des contrôles ou des systèmes excessifs ou non nécessaires afin que la direction des organisations que nous vérifions puisse mettre l'accent sur les questions prioritaires. Dans certains cas, les organisations gouvernementales subissent des changements et des réductions de ressources importants, et la mise en œuvre de nos recommandations pourrait exiger des ressources supplémentaires. Toutes les questions importantes que nous soulevons peuvent créer des pressions supplémentaires sur les ressources ou avoir un effet sur le moral du personnel. De plus, les cas de mauvaise gestion communiqués peuvent avoir un effet négatif sur la confiance du public dans le gouvernement.

Diverses techniques, comme des enquêtes auprès de la haute direction, peuvent fournir de l'information valable pour nous permettre de cerner et de mesurer les effets non voulus. Ce n'est pas une tâche facile. Nous envisageons de mener l'an prochain une enquête après la vérification auprès de nos clients de vérification de l'optimisation des ressources. Nous étudierons les façons de nous servir de cet outil pour évaluer tous les effets non voulus de nos rapports.

Comment nous comparons-nous aux autres bureaux de vérification législative?

Une façon d'évaluer le rendement d'une organisation est de le comparer à celui d'autres organisations semblables. Au Canada, nous avons nos homologues provinciaux, c'est-à-dire les bureaux de vérification législative des provinces qui offrent des services et des produits semblables. Le Conseil canadien des vérificateurs législatifs, organisation qui vise à communiquer de l'information, à appuyer l'élaboration de méthodes et de pratiques de vérification dans le secteur public et à soutenir la formation dans ce domaine, a entrepris de définir des indicateurs de rendement communs. Un groupe de travail a été



formé pour établir un certain nombre d'indicateurs de rendement clés, en tenant compte des différences entre les mandats, les ressources et le contexte de chaque bureau. Lorsque les bureaux se seront entendus sur les indicateurs pertinents, les définitions et les méthodes pour les calculer, notre bureau surveillera son rendement par rapport à ces indicateurs.





SECTION 4

Rendement financier

Utilisation des crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Bureau a utilisé 62,5 millions de dollars des crédits parlementaires approuvés de 66,2 millions de dollars. Ce dernier montant est composé de 55,5 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 10,7 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts.

Le Bureau a demandé 6,0 millions de dollars de fonds supplémentaires au Conseil du Trésor pour 2001-2002, qui lui ont été accordés. Nous avons besoin de ces fonds supplémentaires pour continuer d'effectuer les vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes et pour investir dans les méthodes, les technologies et le capital intellectuel. Les 4,7 millions de dollars restants sur les 10,7 millions de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses*, des ajustements et des transferts visaient à répondre à des besoins plus réguliers (p. ex. report de fonds et ajustements salariaux).

Comme notre demande de fonds supplémentaires n'a été approuvée que tard au cours de l'exercice 2001-2002, il a été plus difficile d'augmenter le nombre d'employés au cours de l'exercice. C'est une des raisons pour lesquelles il y a eu des crédits périmés de 3,7 millions de dollars en 2001-2002. Nous avons dû ajuster nos plans de vérifications de l'optimisation des ressources et reporter certains travaux discrétionnaires liés à nos vérifications comptables. Le temps qu'il a fallu pour retenir les services d'experts-conseils pour le Projet de perfectionnement des pratiques de vérification a également fait que des fonds n'ont pas été utilisés.

Tout comme les ministères et les organismes, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à cinq pour cent de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du *Budget principal des dépenses*). Le Bureau a demandé la permission de reporter 2,4 millions de dollars à l'exercice 2002-2003.

Utilisation des équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 519 équivalents temps plein (ETP) en 2001-2002, ce qui représente 89 p. 100 du budget, qui est de 580 ETP. En 2000-2001, nous avons utilisé 514 ETP, soit 99 p. 100 de notre budget, qui était de 520 ETP. Comme nous l'avons mentionné, nous



n'avons pas été en mesure d'augmenter notre personnel en 2001-2002 aussi rapidement que nous l'aurions souhaité, car notre financement supplémentaire n'a été approuvé que tard au cours de l'année. De plus, il a été difficile de trouver des vérificateurs financiers et des spécialistes en vérification de systèmes financiers expérimentés.

Au 31 mars 2002, le Bureau comptait 563 employés. Les détachements, le travail à temps partiel et le roulement du personnel expliquent la différence entre le nombre d'employés et le nombre d'ETP utilisés. Historiquement, l'utilisation des ETP représente environ 92 p. 100 du nombre d'employés du Bureau.

Coût des activités

Au cours de l'exercice 2001-2002, le coût net des activités du Bureau s'est établi à 67 millions de dollars, comme l'indiquent nos états financiers vérifiés à la fin de cette section. Il s'agit d'une augmentation de 4,3 millions de dollars par rapport à 2000-2001. Les hausses les plus marquées ont été au chapitre des coûts engagés pour les pratiques professionnelles (1,8 million de dollars), la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada (1,0 million de dollars) et les examens spéciaux des sociétés d'État (1,1 million de dollars).

La comparaison des dépenses prévues et des coûts réels est également importante. Pour préparer le *Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002*, nous nous sommes fondés sur des crédits parlementaires de 55,5 millions de dollars. Après avoir préparé ce rapport, nous avons obtenu du Parlement l'autorisation de dépenser 66,2 millions de dollars, et nous avons estimé par la suite que nous ne pourrions utiliser 2 millions de dollars. Nous avons mis à jour nos dépenses prévues pour 2001-2002 en nous fondant sur cette nouvelle information et présenté un plan révisé dans notre *Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*. Le plan révisé tenait compte de nos pénuries de personnel d'alors. Nous avons ajusté nos plans de vérification de l'optimisation des ressources de manière à respecter nos obligations législatives dans ce domaine et nous avons aussi accéléré nos projets pour investir dans nos pratiques professionnelles.

Des analyses des écarts entre les coûts et les prévisions du Bureau sont présentées ci-dessous. Les coûts réels sont ceux qui sont présentés dans nos états financiers vérifiés.

Vérifications de l'optimisation des ressources

Budget	2001-2002	35,4 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	36,2 millions de dollars
Coûts réels	2000-2001	35,7 millions de dollars
Écart budgétaire - augmentation		0,8 million de dollars (ou 2 p. 100)
Écart entre les coûts - augmentation		0,5 million de dollars (ou 1 p. 100)



L'écart en pourcentage entre les coûts réels pour 2001-2002 et 2000-2001 est faible tout comme l'écart entre les dépenses prévues et les coûts réels pour 2001-2002. Les coûts de nos vérifications de l'optimisation des ressources sont demeurés stables au cours des deux dernières années, malgré la diminution des rapports publiés. Cela est attribuable aux augmentations des salaires et au fait que nous avons continué de travailler à des vérifications dont les rapports seront publiés au cours des périodes à venir. Nous avons aussi augmenté les dépenses dans d'autres aspects des pratiques de vérification de l'optimisation des ressources, par exemple en investissant dans la connaissance des ministères et des organismes. Cette connaissance est importante, car elle aide le Bureau à déterminer les questions à vérifier qui présentent le plus d'intérêt et d'importance pour le Parlement.

La plupart des vérifications de l'optimisation des ressources sont réalisées sur deux exercices, ce qui nous oblige à gérer des budgets également sur deux exercices. Le coût moyen des vérifications publiées en 2001-2002 a été de 1,0 million de dollars, en hausse par rapport à 0,9 million en 2000-2001. Dans le cadre de nos processus de gestion, nous surveillons les coûts prévus par rapport aux coûts réels. Voici un résumé des écarts importants enregistrés pour les vérifications de l'optimisation des ressources dont les résultats ont été présentés en 2001-2002 :

- Le coût des six vérifications du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent présentées dans le Rapport d'octobre 2001 s'est établi à 7,2 millions de dollars, par rapport à un budget de 5,2 millions de dollars, soit une hausse de 38 p. 100. Ces vérifications ont coûté plus cher que prévu, car l'étendue des travaux a été élargie et la coordination et la production du Rapport par les équipes de vérification ont exigé plus de temps que prévu.
- Le coût de la vérification des subventions et des contributions votées : la gestion des programmes, dont les résultats ont été présentés en décembre 2001, a été de 3,3 millions de dollars par rapport à un budget de 2,5 millions de dollars, soit une hausse de 32 p. 100. Cet écart est largement attribuable à une augmentation de l'étendue des travaux et au recours à des vérificateurs chevronnés en raison des questions complexes auxquelles l'équipe a été confrontée pendant la vérification. De plus, l'aspect délicat et l'importance des constatations ont provoqué plus de discussions avec les ministères.
- Le coût de la vérification de l'équipement en service de la Défense nationale, dont les résultats ont été présentés en décembre 2001, a été de 1,5 million de dollars, par rapport à un budget de 1,2 million de dollars, soit une augmentation de 25 p. 100. Nous avions prévu de nous fier aux bases de données du Ministère pour étayer notre rapport, mais nous n'avons pu le faire et avons dû élargir nos travaux afin de recueillir des éléments probants suffisants et adéquats. Ce changement est la principale cause de l'écart par rapport au budget.



Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres organisations

	2001-2002	2000-2001
Budget	17,2 \$	
Coûts réels		
Sociétés d'État	6,3 \$	6,2 \$
Autres établissements et organisations	4,9	4,9
Organisations territoriales	3,3	3,8
Organisations internationales	0,7	0,8
Total - sociétés d'État et autres organisations	15,2 \$	15,7 \$
Écart budgétaire - diminution	2,0 millions de dollars (ou 12 p. 100)	
Écart entre les coûts - diminution	0,5 million de dollars (ou 3 p. 100)	

En 2001-2002, nous avons prévu augmenter nos dépenses pour les vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres organisations en raison de nouvelles vérifications et de travaux de vérification discrétionnaires prévus liés à nos vérifications comptables. Ces travaux n'ont pas été réalisés en grande partie parce que de nouvelles missions de vérification des régimes de retraite du gouvernement (ceux de la Fonction publique, de la Gendarmerie royale et des Forces canadiennes) ont débuté en retard et que certains travaux de vérification discrétionnaires ont été reportés. Par exemple, pour la vérification comptable de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, nous aurions aimé effectuer plus de travaux de vérification des contrôles internes, de la conformité aux autorisations et des soldes d'ouverture des recettes fiscales à recevoir. Cela n'a pas été possible en raison des travaux de vérification imprévus qu'il a fallu effectuer relativement à la question des T3 et à l'affectation erronée des remboursements au titre des gains en capital des fiducies de fonds communs de placement.

Le coût des vérifications comptables des sociétés d'État et des autres organisations a connu une diminution relativement modeste en 2001-2002 par rapport à 2000-2001. Le principal écart est attribuable aux vérifications des organisations territoriales (diminution de 0,5 million de dollars). Cet écart favorable est attribuable à des gains d'efficacité.

Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada

Budget	2001-2002	5,4 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	4,6 millions de dollars
Coûts réels	2000-2001	3,6 millions de dollars
Écart budgétaire - diminution		0,8 million de dollars (ou 15 p. 100)
Écart entre les coûts - augmentation		1,0 million de dollars (ou 28 p. 100)



Le coût de la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada a augmenté de 1,0 million de dollars en 2001-2002 par rapport à 2000-2001, surtout en raison de l'adoption de nouveaux systèmes financiers et des modifications des conventions comptables dans le cadre de la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement. Nous avons effectué plus de travaux pour évaluer les environnements de contrôle interne qui ont été modifiés en raison de l'adoption des nouveaux systèmes. La comptabilisation des immobilisations a représenté une modification de convention comptable importante du point de vue des ministères, qui a aussi contribué à l'augmentation du coût de cette vérification. Même si le gouvernement a reporté la présentation des immobilisations dans ses états financiers sommaires, les ministères doivent toujours pour leur part déterminer leurs immobilisations et les comptabiliser.

Le coût réel de la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada a augmenté en 2001-2002 par rapport à 2000-2001, mais il n'a pas augmenté autant que nous nous y attendions. Le coût réel est moins élevé que prévu en grande partie en raison de la nouvelle méthode que nous avons adoptée dans le cadre de notre projet de perfectionnement des pratiques de vérification.

Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable

Budget	2001-2002	2,3 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	2,4 millions de dollars
Coûts réels	2000-2001	2,5 millions de dollars
Écart budgétaire - augmentation		0,1 million de dollars (ou 4 p. 100)
Écart entre les coûts - diminution		0,1 million de dollars (ou 0 p. 100)

Les sommes consacrées aux activités de surveillance de l'environnement et du développement durable sont demeurées stables au cours de 2000-2001 et de 2001-2002.

Examens spéciaux des sociétés d'État

Budget	2001-2002	2,1 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	2,3 millions de dollars
Coûts réels	2000-2001	1,2 million de dollars
Écart budgétaire - augmentation		0,2 million de dollars (ou 10 p. 100)
Écart entre les coûts - augmentation		1,1 million de dollars (ou 92 p. 100)

En 2001-2002, nous avons réalisé l'examen spécial du Musée canadien de la nature et travaillé à huit autres examens spéciaux. Le coût de nos travaux d'examen spécial des



sociétés d'État a augmenté de 1,1 million de dollars en 2001-2002 par rapport à 2000-2001. Ces travaux sont cycliques, car les sociétés d'État sont tenues de faire l'objet d'un examen spécial une fois tous les cinq ans et ces examens ne sont pas répartis également au cours de ce cycle.

Évaluation des rapports sur le rendement

Budget	2001–2002	1,0 million de dollars
Coûts réels	2001–2002	1,0 million de dollars
Coûts réels	2000–2001	0,5 million de dollars
Écart budgétaire		—
Écart entre les coûts - augmentation		0,5 million de dollars (ou 100 p. 100)

Le coût des évaluations des rapports sur le rendement a augmenté de 0,5 million de dollars en 2001-2002 par rapport à 2000-2001. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada sont tenues de produire des rapports annuels présentant de l'information sur leur rendement. De par la loi, le Bureau est tenu d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans ces rapports. L'augmentation de nos coûts en 2001-2002 est attribuable à l'évaluation de l'information sur le rendement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, que nous avons réalisée pour la première fois.

Pratiques professionnelles

Budget	2001–2002	6,2 millions de dollars
Coûts réels	2001–2002	6,2 millions de dollars
Coûts réels	2000–2001	4,4 millions de dollars
Écart budgétaire		—
Écart entre les coûts - augmentation		1,8 million de dollars (ou 41 p. 100)

En 2001–2002, nos coûts au titre des pratiques professionnelles ont augmenté de 1,8 million de dollars par rapport à 2000–2001. La note 8 des états financiers vérifiés qui sont présentés à la fin de cette section donne un état ventilé des charges au titre des pratiques professionnelles par type pour 2001–2002, et les chiffres équivalents pour 2000–2001.

Nos coûts au titre des méthodes ont augmenté de quelque 1,3 million de dollars. Environ 500 000 \$ sont attribuables au Projet de perfectionnement des pratiques de vérification et le reste a été réparti entre les améliorations apportées à nos méthodes d'examen spécial et de vérification de l'optimisation des ressources.



Le coût des activités internationales a augmenté d'environ 0,4 million de dollars afin de respecter les engagements accrus pris auprès de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, y compris ses commissions et ses groupes de travail.





Tableaux financiers

Tableau 1 Sommaire des crédits parlementaires approuvés (en millions de \$)

		2001–2002		
Crédits		Budget principal des dépenses	Crédits totaux	Crédits utilisés
Vérificateur général				
20	Dépenses de programme	48,8	59,2	55,5
(S)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	6,7	7,0	7,0
Total		55,5	66,2	62,5

Les crédits totaux de 66,2 millions de dollars comprennent 55,5 millions de dollars du *Budget principal des dépenses* et 10,7 millions de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts.

Tableau 2 Comparaison des crédits parlementaires totaux disponibles et des dépenses réelles (en millions de \$)

		2001–2002		
Vérification législative		Budget principal des dépenses	Crédits totaux	Dépenses réelles
Équivalents temps plein		520	580	519
Dépenses de fonctionnement		55,1	65,8	62,1
Subventions et contributions		0,4	0,4	0,4
Crédits parlementaires totaux disponibles/utilisés		55,5	66,2	62,5
Autres recettes et dépenses				
	Recettes non disponibles	(0,8)	(0,8)	(0,9)
	Coût des services fournis par d'autres ministères	6,7	6,7	6,7
Coût net du Programme ¹		61,4	72,1	68,3

¹ Le coût net des activités présentées dans nos états financiers vérifiés est de 67,0 millions de dollars, ou 1,3 million de dollars de moins que le coût net du Programme communiqué ci-dessus. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Les immobilisations financées à l'aide de crédits parlementaires s'élevaient à 2,6 millions de dollars et la charge d'amortissement n'ayant aucune incidence sur les crédits parlementaires s'élevait à 1,3 million de dollars. Une somme de 1,3 million de dollars a donc été imputée à notre crédit parlementaire mais n'a pas été comptabilisée comme une charge conformément aux PCGR.

Tableau 3 Comparaison historique des crédits parlementaires utilisés (en millions de \$)

Secteur d'activité	1999–2000	2000–2001	2001–2002		
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Vérification législative	56,9	58,6	55,5	66,2	62,5



Tableau 4 Comparaison historique des recettes non disponibles (en millions de \$)

Secteur d'activité	1999–2000	2000–2001	2001–2002	
	Recettes réelles	Recettes réelles	Recettes prévues	Recettes réelles
Vérification législative	0,9	0,8	0,8	0,9

Le Bureau impute des coûts directs pour un petit nombre de vérifications, dont celles de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais remis au Trésor à titre de recettes non disponibles.

Tableau 5 Comparaison historique des contributions (en millions de \$)

Secteur d'activité	1999–2000	2000–2001	2001–2002		
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Vérification législative	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Le Bureau octroie une aide financière à la CCAF-FCVI Inc. (autrefois la Fondation canadienne pour la vérification intégrée) sous forme de contributions annuelles. La mission de la CCAF-FCVI Inc. consiste à élaborer des concepts et à soutenir le développement des capacités — en cultivant des idées avant-gardistes et exemplaires — afin d'assurer une gouverne efficace ainsi qu'une réelle reddition de comptes, une saine gestion et une vérification constructive. Son travail porte essentiellement sur le secteur public et c'est celui-ci qui en bénéficie.

Tableau 6 Passation de marchés de services professionnels

Le tableau 6 met en relief l'activité de passation de marchés de services professionnels du Bureau en 2001. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est assujéti au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général* et non au *Règlement sur les marchés de l'État*. Suivant la Politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau du vérificateur général, les marchés comportant des dépenses à titre d'honoraires professionnels estimés à 25 000 \$ ou plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres, sauf si l'un des trois critères d'exemption s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servira pas l'intérêt public; une seule personne est en mesure d'effectuer le travail.

Dans le cas des marchés pour lesquels on prévoit dépasser le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les règles de l'ALENA s'appliquent. La plus grande partie de nos marchés ont trait à la vérification, ce qui permet d'avoir accès à des services spécialisés appropriés à nos travaux de vérification. Cette expertise contribue grandement à la qualité de nos travaux. Des marchés sont aussi conclus pour les services administratifs.

En 2001, la majorité des marchés ont été attribués par le Bureau sans appel d'offres. Plus de 70 p. 100 de ces contrats avaient une valeur initiale de moins de 15 000 \$. Le Bureau a attribué un contrat sans appel d'offres pour un montant initial de 25 400 \$ pour lequel le troisième critère d'exemption c) ci-dessus s'appliquait.

	Marchés initiaux de moins de 25 000 \$ ¹			Marchés initiaux de 25 000 \$ ou plus ¹		
	000 \$	Nombre	Pourcentage	000 \$	Nombre	Pourcentage
Marchés concurrentiels	135,2	9	2,2	1 320,4	24	96,0
Marchés non concurrentiels	3 438,3	466	97,8	25,4	1	4,0
Total	3 573,5	475	100,0	1 345,8	25	100,0

¹Honoraires seulement



Tableau 7 Rémunération et avantages

Voici un sommaire de la rémunération et des avantages payés aux employés du Bureau par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Position	ETP utilisé ¹	Salaire	Prime au bilinguisme	Rémunération au rendement	Voiture de fonction ²	Cotisation à des clubs	Total
Vérificateur général	1	243 400 ³			2 353	535	246 588
Sous-vérificateur général	1	169 650 – 202 965		0 – 14 000		535	169 650 – 216 965
Vérificateurs généraux adjoints et commissaire à l'environnement et au développement durable	10	120 570 – 159 540		0 – 14 000		535 ⁴	120 570 – 174 075
Directeurs principaux	51	96 070 – 123 910		0 – 10 950			96 070 – 134 860
Directeurs	108	71 575 – 99 410		0 – 8 750			71 575 – 108 160
Vérificateurs	178	26 215 – 71 500	800				26 215 – 72 300
Agents des services à la vérification	59	42 518 – 78 659	800				42 518 – 79 459
Spécialistes des services à la vérification	111	27 637 – 51 474	800				27 637 – 52 274
	519						

¹ Équivalents temps plein utilisés au cours de l'exercice 2001-2002.

² Avantage imposable pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2001.

³ Le salaire du vérificateur général est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

⁴ Le Bureau paie la cotisation à un club de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

Tableau 8 Frais de voyage

Un sommaire des frais de voyage du Bureau et de certains employés en 2001-2002 est présenté ci-dessous. Les politiques du Bureau en matière de voyage comprennent les politiques et les directives du Conseil du Trésor en la matière.

	Frais de voyage (\$)		
	Au pays	À l'étranger	Total
Frais de voyage totaux du Bureau	2 928 903	366 922	3 295 825
Frais de voyage de certains employés			
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	11 846	34 113	
Michael J. McLaughlin, sous-vérificateur général	12 833	-	
Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable	12 806	20 449	



Les frais de voyage comprennent le coût du voyage, du logement, des repas et des frais accessoires.

Les voyages à l'étranger appuient directement nos responsabilités en matière de vérification d'organisations internationales, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le Bureau participe aussi aux activités de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et siège à un certain nombre de ses commissions et groupes de travail. Les employés du Bureau effectuent aussi des voyages à l'étranger pour examiner les activités internationales de ministères et d'organismes comme l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les voyages au pays servent à appuyer directement les diverses activités du Bureau comme les vérifications de ministères et d'organismes, d'administrations territoriales et notre participation aux travaux de diverses organisations comme le Conseil canadien des vérificateurs législatifs et la CCAF-FCVI Inc. (autrefois la Fondation canadienne pour la vérification intégrée).



États financiers

OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL
AND THE
COMMISSIONER OF THE ENVIRONMENT
AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT



CANADA

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
ET DU
COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le présent Rapport sur le rendement. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport sur le rendement du Bureau est conforme à ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations directrices et que les systèmes produisent de l'information financière fiable. Ces systèmes de contrôle interne ont été régulièrement vérifiés et évalués par les vérificateurs internes et la direction a pris les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la division adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation par la direction des états financiers et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue avec la direction les contrôles internes du Bureau sur l'information financière présentée et les conventions et procédures comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada,

Handwritten signature of Sheila Fraser in black ink.

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
14 août 2002

Le sous-vérificateur général et
agent financier supérieur,

Handwritten signature of Michael J. McLaughlin in black ink.

Michael J. McLaughlin, CMA



Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2002 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général*.

*Welch & Company LLP.
Lévesque Marchand S.E.N.C.*

Welch & Company LLP et
Lévesque Marchand S.E.N.C.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
14 août 2002



Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2002		2001
Actif			
À court terme			
À recevoir du Trésor	7 444 724	\$	6 866 657
Débiteurs	382 752		319 033
	7 827 476		7 185 690
Immobilisations (note 4)	4 227 893		2 884 794
	12 055 369	\$	10 070 484
Passif et déficit			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer			
Somme due aux employés	1 716 514	\$	2 179 573
Somme due à d'autres parties	4 528 965		3 763 147
Vacances à payer	2 495 328		2 477 975
Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi	1 578 501		994 694
	10 319 308		9 415 389
Indemnités de cessation d'emploi (note 5)	9 561 661		9 651 285
Déficit (note 6)	(7 825 600)		(8 996 190)
	12 055 369	\$	10 070 484

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

La vérificatrice générale du Canada,

Le sous-vérificateur général et agent
financier supérieur,

Sheila Fraser

Mike McLaughlin

Sheila Fraser, FCA

Michael J. McLaughlin, CMA



Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars

	2002		2001
Charges (note 7)			
Vérifications de l'optimisation des ressources	36 245 599	\$	35 678 689 \$
Vérifications comptables des sociétés d'État, d'administrations territoriales et d'autres organisations	15 225 443		15 690 453
Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4 562 450		3 649 015
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	2 418 949		2 472 004
Examens spéciaux des sociétés d'État	2 342 904		1 179 624
Évaluation des rapports sur le rendement des Agences	1 001 191		521 632
Coût total des vérifications	61 796 536		59 191 417
Pratiques professionnelles (note 8)	6 153 612		4 366 467
Coût total de fonctionnement	67 950 148		63 557 884
Coûts recouvrés			
Vérifications d'organisations internationales	731 126		661 823
Autres	158 866		139 766
Total des coûts recouvrés	889 992		801 589
Coût net de fonctionnement	67 060 156	\$	62 756 295 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bureau du vérificateur général du Canada
État du déficit
de l'exercice terminé le 31 mars

	2002	2001
Déficit au début de l'exercice	(8 996 190) \$	(10 122 904) \$
Coût total de fonctionnement	(67 950 148)	(63 557 884)
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	62 462 189	58 576 424
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 7)	6 658 549	6 108 174
Déficit à la fin de l'exercice	(7 825 600) \$	(8 996 190) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars

	2002	2001
Activités de fonctionnement		
Sorties de fonds	(60 172 867) \$	(54 061 922) \$
Rentrées de fonds	889 992	801 589
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	(59 282 875)	(53 260 333)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 610 634)	(2 387 979)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	9 387	4 170
Encaisse liée aux activités d'investissement	(2 601 247)	(2 383 809)
Activités de financement		
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	62 462 189	58 576 424
Encaisse liée aux activités de financement	62 462 189	58 576 424
Augmentation des sommes à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	578 067	2 932 282
Sommes à recevoir du Trésor au début de l'exercice	6 866 657	3 934 375
Sommes à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	7 444 724 \$	6 866 657 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bureau du vérificateur général du Canada
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002

1. Autorisation et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative et à la surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations qui comprennent deux organisations internationales.

Le secteur d'activités du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes, la vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations, les examens spéciaux des sociétés d'État, les activités de surveillance de l'environnement et du développement durable et l'évaluation des rapports sur le rendement des Agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe 1.1.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires annuels. Les crédits parlementaires sont présentés directement dans l'état du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouvrés

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Le coût des vérifications internationales représente généralement les coûts directs et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants recouvrés sont déposés au Trésor et ne peuvent être utilisés par le Bureau.



d) Sommes à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde des sommes à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés aux logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les coûts de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où les immobilisations sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Infrastructure et matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Mobilier et agencements	7 ans
Logiciels	3 ans
Véhicule automobile	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

f) Indemnités de cessation d'emploi et vacances à payer

Les indemnités de cessation d'emploi et les vacances à payer sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les indemnités de cessation d'emploi et les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont généralement financées par des crédits parlementaires au moment de la cessation d'emploi.



g) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit.

h) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des voyages et les autres coûts associés directement à l'exécution des vérifications et des projets de méthodes professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis sans frais, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de pratiques professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

i) Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés admissibles du Bureau participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Bureau contribuent tous deux au Régime. Les cotisations versées par le Bureau pour les services rendus au cours de l'exercice sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. En vertu de la loi actuelle, le Bureau n'est pas tenu de combler les insuffisances actuarielles du Régime.

j) Estimations

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de cessation d'emploi des employés sont les postes les plus importants pour lesquels les estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût net de fonctionnement de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits parlementaires utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :



a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des crédits parlementaires utilisés :

	2002		2001
Coût net de fonctionnement	67 060 156	\$	62 756 295
Moins : Charges n'ayant aucune incidence sur les crédits			
Amortissement des immobilisations	(1 267 535)		(657 141)
Services fournis sans frais par d'autres ministères	(6 658 549)		(6 108 174)
Plus : Coûts recouvrés	889 992		801 589
	60 024 064		56 792 569
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice	(172 509)		(604 124)
Crédits parlementaires imputés aux activités	59 851 555		56 188 445
Acquisitions d'immobilisation financées par crédits	2 610 634		2 387 979
Total des crédits parlementaires utilisés	62 462 189	\$	58 576 424

b) Rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés :

	2002		2001
Crédits parlementaires approuvés :			
Dépenses de fonctionnement	59 191 100	\$	52 773 625
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 997 000		7 288 000
Produits de l'aliénation de biens de l'État	9 387		4 170
	66 197 487		60 065 795
Moins les crédits périmés - Dépenses de fonctionnement ¹	(3 735 298)		(1 489 371)
Total des crédits parlementaires utilisés	62 462 189	\$	58 576 424

¹ Sous réserve de l'approbation du Parlement, les organisations peuvent reporter au prochain exercice jusqu'à 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement (montant fondé sur les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses). En 2001-2002, le Bureau a reporté 2,4 millions de dollars.



4. Immobilisations

Coût	31 mars 2001	Acquisitions	Aliénations	31 mars 2002
Infrastructure et matériel informatique	3 532 849 \$	76 046 \$	917 045 \$	2 691 850 \$
Matériel de bureau	481 112	273 286	112 910	641 488
Mobilier et agencements	148 635	8 277	–	156 912
Logiciels	1 856 915	1 015 446	–	2 872 361
Véhicule automobile	22 226	24 305	22 226	24 305
Améliorations locatives	–	1 213 274	–	1 213 274
	6 041 737 \$	2 610 634 \$	1 052 181 \$	7 600 190 \$

Amortissement cumulé	31 mars 2001	Amortisse- ment	Aliénations	31 mars 2002
Infrastructure et matériel informatique	2 617 691 \$	449 228 \$	917 045 \$	2 149 874 \$
Matériel de bureau	362 304	54 978	112 910	304 372
Mobilier et agencements	100 858	7 586	–	108 444
Logiciels	55 346	752 641	–	807 987
Véhicule automobile	20 744	3 102	22 226	1 620
Améliorations locatives	–	–	–	–
	3 156 943 \$	1 267 535 \$	1 052 181 \$	3 372 297 \$
Valeur comptable nette	2 884 794 \$			4 227 893 \$

5. Indemnités de cessation d'emploi

En 2002, le Bureau a payé 213 479 \$ (515 215 \$ en 2001) en indemnités de cessation d'emploi à des employés et a passé en charges 707 662 \$ (584 950 \$ en 2001).

6. Déficit

Le déficit représente les obligations du Bureau, après déduction des immobilisations, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de cessation d'emploi et des vacances à payer.



7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2002	2001
Salaires et avantages sociaux	47 711 852 \$	46 216 781 \$
Services professionnels	7 115 171	6 068 634
Voyages, réinstallations et communications	4 200 831	3 920 886
Locaux	4 076 074	4 047 946
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	3 047 436	1 499 236
Services publics, matériaux et fournitures et autres paiements	792 293	649 754
Services d'impression et de publication	629 148	777 137
Contribution à la CCAF-FCVI Inc. (autrefois la Fondation canadienne pour la vérification intégrée)	377 343	377 510
Coût total de fonctionnement	67 950 148 \$	63 557 884 \$

En 2002, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis sans frais par d'autres ministères, totalisant 6 658 549 \$ (6 108 174 \$ en 2001). Ce montant comprend 4 076 074 \$ (4 047 946 \$ en 2001) pour les locaux et 2 582 475 \$ (2 060 228 \$ en 2001) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique.

8. Pratiques professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative, des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et à l'interne pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et les meilleures pratiques. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organisations et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif.



	2002	2001
Méthodes et gestion des connaissances	3 046 717 \$	1 739 269 \$
Activités internationales	2 167 280	1 828 974
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	393 838	276 234
Contribution à la CCAF-FCVI Inc. (autrefois la Fonction canadienne pour la vérification intégrée)	377 343	377 510
Participation à des activités de normalisation	168 434	144 480
Pratiques professionnelles	6 153 612 \$	4 366 467 \$

9. Éventualités

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Conseil du Trésor ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces organisations dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

En 2002, le Bureau a engagé des charges de 14 883 468 \$ (14 745 821 \$ en 2001) et recouvré des coûts de 3 463 \$ (31 196 \$ en 2001) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État au cours de l'exercice. Ces charges comprennent des services fournis sans frais de 6 658 549 \$ (6 108 174 \$ en 2001), comme le décrit la note 7.



Au 31 mars, les débiteurs et créiteurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2002	2001
Débiteurs	112 396 \$	184 427 \$
Créiteurs	1 732 223	836 116

11. Avantages de retraite

Les cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique représentent le total des obligations de retraite du Bureau et sont constatées au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. La contribution du Bureau au Régime pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 était de 4 736 969 \$ (4 970 416 \$ en 2001).



SECTION 5

Information supplémentaire

Renvoi aux rapports sur le rendement de 2001 et de 2002

La structure de notre rapport sur le rendement de 2001–2002 a été peu modifiée par rapport à l'an dernier.

Nous avons amélioré notre chaîne des résultats et fait des efforts pour mieux l'intégrer à la présentation de notre rendement. Nous avons aussi amélioré l'information fournie sur les forces et les limites des méthodes qui sous-tendent nos indicateurs. Cette information est présentée dans la section suivante, Notes sur nos méthodes.

De plus, la section 2 sur le rendement du Bureau dans le Rapport sur le rendement de l'an dernier a été divisée en deux sections. La section 2 met maintenant l'accent sur le contexte des activités du Bureau, y compris la gestion des risques, la gestion des ressources humaines et les méthodes. La section 3 présente notre rendement et met l'accent sur la mesure dans laquelle nous répondons aux besoins du Parlement et des organisations que nous vérifions, et décrit notre rendement selon les résultats stratégiques figurant dans la chaîne des résultats. La section 4 (autrefois la section 3) décrit notre rendement financier, et la section 5 (l'ancienne section 4) fournit des informations supplémentaires.

Rapports exigés par la loi

• Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes	Publié périodiquement et diffusé de diverses manières, y compris sur Internet à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca
• Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes	Publié tous les ans et diffusé de diverses manières, y compris sur Internet à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca
• Opinion de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	Publiée tous les ans dans les <i>Comptes publics du Canada</i> , Volume I, et diffusée sur Internet à l'adresse www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pubacc-f.html
• Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	Publiée tous les ans dans le <i>Rapport financier annuel</i> du gouvernement du Canada



<ul style="list-style-type: none"> Opinions de la vérificatrice générale sur plus de 100 états financiers de sociétés d'État fédérales, d'autres organisations, d'administrations et d'organisations territoriales et d'organisations internationales 	Publiées dans les divers rapports exigés par la loi contenant les états financiers de ces organisations
<ul style="list-style-type: none"> Examens spéciaux des sociétés d'État 	Soumis tous les cinq ans au conseil d'administration
<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel sur d'autres questions à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut 	Produit tous les ans et présenté aux assemblées législatives; pour le consulter, s'adresser au greffier des assemblées respectives
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des rapports sur le rendement des Agences 	Présentée annuellement aux conseils d'administration

Notes sur nos méthodes

1. La participation à notre enviro-sondage a été volontaire. Les employés ont été invités à remplir un questionnaire sur le site Intranet du Bureau. Nous avons reçu 289 réponses, ce qui donne un taux de réponse de 56 p. 100.
2. Quand nous comptons le nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles nous participons, nous tenons compte de nos comparutions devant le Comité permanent des comptes publics ainsi que devant les autres comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. L'autre indicateur (« vérifications de l'optimisation des ressources étudiées par les comités parlementaires ») est le ratio des vérifications de 2001-2002, qui ont donné lieu à une audience, par rapport au nombre total de vérifications publiées au cours du même exercice. Nous indiquons le ratio des vérifications étudiées par les comités parlementaires par rapport à celles qui ont été publiées au cours de l'exercice. Cette étude peut se produire au cours d'un exercice suivant, mais elle contribuerait au rendement du Bureau pour l'exercice où le rapport a été publié. Toute révision des chiffres historiques serait indiquée. Enfin, l'écart entre le pourcentage de vérifications étudiées par les comités parlementaires (71 p. 100 en 2001-2001 comparativement à 56 p. 100 en 2000-2001) doit être interprété de façon prudente. Nous avons publié moins de vérifications en 2001-2002, soit 21 qui ont donné lieu à 15 audiences, comparativement à 36 en 2000-2001, qui avaient donné lieu à 20 audiences. Le nombre moins élevé de vérifications par rapport au nombre d'audiences explique mieux notre rendement. Comme il y a eu des élections au cours de l'exercice 2000-2001, le Parlement a siégé moins longtemps.
3. Nous avons adopté une approche systématique pour tenir compte des aspects multiples de notre relation avec le Parlement dans le sondage que nous avons réalisé auprès des parlementaires. Toutes les entrevues ont été menées par un expert-conseil pour garantir l'indépendance des résultats. Premièrement, nous avons décidé d'interviewer tous les membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent



de l'environnement et du développement durable, car ils sont les plus susceptibles d'utiliser nos rapports. Notre expert-conseil a interviewé 16 des 17 membres du Comité des comptes publics et 12 des 16 membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Quant aux députés et aux sénateurs, nous avons prélevé un échantillon aléatoire de personnes du groupe combiné et nous les avons interviewées. L'échantillon contenait 60 personnes; l'intervalle de confiance maximum était de $\pm 9,8$ pour cent, 18 fois sur 20. Pour chacune des questions, l'intervalle de confiance est susceptible d'être plus petit. Pour obtenir ce niveau, nous avons communiqué avec 104 députés et sénateurs, et avons obtenu un taux de réponse de 58 p. 100. La principale raison invoquée par la plupart des députés et des sénateurs qui n'ont pas accepté d'entrevues était qu'ils étaient trop occupés en raison de la session qui était plus courte et qu'ils avaient des conflits d'horaire.

4. Nous analysons le contenu des rapports du Comité permanent des comptes publics à la Chambre des communes au sujet des rapports de la vérificatrice générale afin de juger de la mesure dans laquelle le Comité appuie nos recommandations.

Les recommandations sont présentées comme suit :

- Appuyées : Les recommandations du Comité permanent des comptes publics reflètent étroitement les recommandations du Bureau.
- Discutées : Dans le texte du rapport, la question ou la recommandation est discutée et semble appuyer nos recommandations.
- Non mentionnées : Aucune mention de cette question dans le rapport du Comité permanent des comptes publics.
- Rejetées : Le texte du rapport montre un désaccord ou contient une recommandation contraire.

Comme nos vérifications ont été déposées en décembre 2001, il ne restait que trois mois en 2001-2002, ce qui est une période trop courte pour qu'il y ait eu suffisamment d'activités pour refléter adéquatement notre rendement. L'an prochain, nous disposerons de meilleures données pour préparer notre rapport sur le rendement. Le Comité prévoit déposer huit autres rapports, en plus des trois rapports qu'il a déposés depuis décembre 2001. Lorsque ces nouveaux rapports auront été déposés, nous serons en mesure d'évaluer notre rendement de 2001-2002 et de montrer nos résultats dans notre prochain rapport sur le rendement. Il est intéressant de noter qu'aucune de nos recommandations n'a jamais été rejetée et que cette tendance est stable dans le temps.

5. Le Bureau a mené une enquête auprès de la haute direction des sociétés d'État et des organismes fédéraux dont il effectue la vérification comptable annuelle (Agence canadienne d'inspection des aliments, Agence des douanes et du revenu du Canada et Agence Parcs Canada) et des organisations internationales qu'il vérifie (Organisation de l'aviation civile internationale et UNESCO). Nous avons posé des questions sur l'utilité de l'information produite par la vérification comptable et sur la qualité de notre



processus de vérification. Cette enquête est menée tous les deux ans auprès des directeurs financiers et des présidents de comités de vérification. Elle a été réalisée la première fois en 1997, et l'enquête de 2001 est la troisième enquête que nous avons effectuée. Comme nous avons élaboré notre chaîne des résultats en 2000-2001, nous avons des données sur les tendances que pour quelques-uns des indicateurs clés du rendement. Dans certains cas, les questions posées par rapport aux résultats de l'enquête des années précédentes ont changé, mais elles étaient suffisamment semblables pour permettre des comparaisons. En outre, les organisations sondées n'avaient pas toutes un directeur financier et un président. Par conséquent, nous avons mené notre enquête auprès de 62 directeurs financiers et de 51 présidents, et le taux de réponse global a donc été de 76 p. 100.

6. À la fin de chaque examen spécial, le Bureau mène une enquête auprès des sociétés d'État au sujet du processus et de l'information fournie à la haute direction et au conseil d'administration. Chaque société d'État est sondée une fois tous les cinq ans, qui est la durée habituelle d'un cycle d'examen spécial.
7. Chaque équipe de vérification est chargée de suivre l'état des recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre. Son évaluation est fondée sur la connaissance des activités de l'organisation, l'examen de la documentation fournie par les organisations et, dans certains cas, des entrevues avec les représentants de cette organisation. Nous considérons que la fiabilité de cette information est limitée.

Les ratios présentés aux pièces 13 et 14 illustrent les recommandations dont la mise en œuvre est terminée (où des mesures correctives ont été prises) et celles où le progrès est satisfaisant. Il y a une petite variation entre ces chiffres et les chiffres fournis l'an dernier. En 2000-2001, nous avons signalé que 65 p. 100 des recommandations avaient été mises en œuvre (un ratio qui combinait les recommandations dont la mise en œuvre était terminée et celles où les progrès étaient satisfaisants) comparativement à 72 p. 100 à l'aide des nouveaux calculs, pour le même exercice. Cela est dû aux corrections qui ont été apportées lorsque nous avons informatisé notre base de données sur les recommandations.

Ces statistiques sont fondées sur une moyenne mobile sur cinq ans, comme 1995-1999 ou 1996-2000. Les dernières données dont nous disposons pour ce rapport montrent l'état des recommandations formulées entre 1996 et 2000. Nous n'avons pas fait le suivi des recommandations faites en 2001, car elles ont été publiées en décembre 2001 et il restait trop peu de temps aux ministères pour y donner suite.

Nous avons assuré le suivi de 79 p. 100 des 1 140 recommandations faites au cours de la période de 1996 à 2000, et les statistiques présentées aux pièces 13 et 14 sont fondées sur cette information. Nous n'avons pas examiné les autres recommandations (21 p. 100) pour les raisons suivantes : l'organisation n'existe plus; elle subit une réorganisation majeure; un changement important a été apporté aux dispositions



législatives relatives au programme; le suivi a été reporté pour des raisons stratégiques.

Renvois à des sites Web

Pour ne pas rallonger indûment le rapport, nous ne présentons que les aspects essentiels de notre rendement. Vous trouverez sur notre site Web d'autres informations ou d'autres liens Web avec de l'information qui pourraient vous intéresser.

Bureau du vérificateur général du Canada

Bureau du vérificateur général	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/menuf.html
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00agbio_f.html
Commissaire à l'environnement et au développement durable	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html
La commissaire, Johanne Gélinas	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu1_f.html#commissaire
Rapports et publications du BVG	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu5f.html
Rapports de vérification interne	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/02int_f.html
Publications et ressources de la commissaire à l'environnement et au développement durable	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu3_f.html
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/97abf.html
<i>Loi sur le vérificateur général</i>	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/97aaf.html
Organigramme du BVG	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu3f.html/\$file/orgchart_f.pdf

Gouvernement du Canada

Parlement	http://www.parl.gc.ca/common/index.asp?Language=F
Comité permanent des comptes publics	http://www.parl.gc.ca/infocom/CommitteeMain.asp?Language=F&CommitteeID=157&Joint=0
Comité permanent de l'environnement et du développement durable	http://www.parl.gc.ca/infocom/CommitteeMain.asp?Language=F&CommitteeID=142&Joint=0
Comité permanent des finances nationales	http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenHome.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&comm_id=13
Secrétariat du Conseil du Trésor	http://www.tbs-sct.gc.ca/home_f.html



<i>Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada</i>	http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_f.html
Stratégie d'information financière	http://www.tbs-sct.gc.ca/fin/FIS-SIF/FIS-SIF_f.html
Organismes professionnels	
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	http://www.intosai.org/1_defauf.html
INTOSAI - Groupe de travail pour le contrôle environnemental	http://www.environmental-auditing.org
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	http://www.ccola.ca/french/ccola_home.htm
Institut Canadien des Comptables Agréés	http://www.cica.ca/index.cfm/ci_id/1/la_id/2.htm
CCAF-FCVI Inc.	http://www.ccaf-fcvi.com/french
Institut de la gestion financière du Canada	http://www.fmi.ca/index_f.html
International Federation of Accountants	http://www.ifac.org
Institute of Internal Auditors	http://www.theiia.org
Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies	http://www.unsystem.org/auditors/fr/external-fr.htm
Société canadienne d'évaluation	http://www.evaluationcanada.ca/site.cgi?section=1&ssection=1&_lang=fr

